



© J. Belondrade

# Plateau de Leucate

Mesures de gestion

**Document d'objectifs Natura 2000 (volume 2)**



# Document d'objectifs du Plateau de Leucate

## Mesures de gestion (volume 2)

Zone spéciale de conservation FR 9101442

Zone de protection spéciale FR 9112030

### Localisation

Région biogéographique méditerranéennes

Région Languedoc-Roussillon

Département de l'Aude (11)

### Opérateur

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Document rédigé par Kattalin FORTUNÉ-SANS et Sandrine NAVARRE, amendé en 2013 et mis à jour en 2015 par Fanchon RICHART

La première version de ce DOCOB (volume 2) a été validée par le comité de pilotage le 22 janvier 2009.

La présente version du DOCOB est une mise à jour complète de celle de 2008-2009. Elle sera soumise à la validation du Comité de pilotage de mai 2015.

Document amendé mis à jour grâce, notamment, à la nouvelle cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces d'oiseaux, validé par le Comité de Pilotage du 18 mai 2015

## SOMMAIRE

---

1. PREAMBULE .....	1
2. OBJECTIFS, OPERATIONS ET ACTIONS DE GESTION DU SITE .....	3
3. PRESENTATION DE LA FICHE OPERATION TYPE.....	5
3.1. Priorisation des opérations de gestion .....	6
3.1.1. Hiérarchisation des enjeux environnementaux.....	6
3.1.2. Définition des niveaux de priorité.....	6
3.1.3. Prise en compte de la faisabilité technique et financière.....	7
3.2. Cadre de mise en œuvre des opérations de gestion.....	8
3.2.1. Les mesures contractuelles .....	8
3.2.1.1. Les cahiers des charges des mesures contractuelles .....	9
3.2.1.2. Les préalables à la contractualisation.....	9
3.2.2. Les mesures hors contrat Natura 2000 et MAEC.....	9
3.2.3. La Charte Natura 2000 .....	10
4. LES FICHES OPERATIONS .....	11
5. LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION .....	39
6. LE COUT DES ACTIONS .....	44
ANNEXE 1 - Méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en LR	
ANNEXE 2 – Cahier des charges « type »des contrats Natura 2000	
ANNEXE 3 – Cahiers des charges qui seront annexés aux contrats Natura 2000	
ANNEXE 4 – Bilan des 6 premières années de mise en œuvre du DOCOB (2009-2014)	

## 1. PREAMBULE

Le présent document constitue le programme opérationnel du document d'objectifs des sites FR9101442 et FR9112030 « Plateau de Leucate » désigné au titre des Directives « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Il reprend les objectifs de conservation définis en étroite collaboration avec les acteurs locaux au cours de la première phase d'élaboration du DOCOB et validés lors du Comité de Pilotage du 8 mars 2007 :

Objectif 1 : Gérer la fréquentation sur le site Natura 2000 afin d'éviter la dégradation des milieux naturels d'intérêt communautaire et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire

Objectif 2 : Entretenir ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Objectif 3 : Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire

Objectif 4 : Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement

Le travail réalisé par la suite avec les acteurs locaux a consisté à décliner ces objectifs en opérations, puis en actions concrètes de gestion. Ces préconisations présentées sous forme de fiches ont été définies afin de garantir une gestion équilibrée et durable du site en accord avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire (IC) et les différentes activités humaines pratiquées sur le Plateau de Leucate.

Certaines actions de gestion préconisées dans ce document et notamment la restauration et la préservation des milieux ouverts s'inscrivent dans la continuité de celles déjà engagées sur ce site. En effet le programme européen LIFE Nature CONSARVICOR 2005/2009 porté par la LPO Aude avec le soutien de la Commission Européenne dont le but était la préservation d'espèces d'oiseaux rares sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Basses Corbières » avait été étendu en juillet 2007 à la ZPS « Plateau de Leucate ». Ce programme visait entre autre l'expérimentation de différents modes de gestion pour restaurer et maintenir les milieux ouverts. L'entretien des zones restaurées a été assuré par le pâturage d'un troupeau d'une cinquantaine de brebis acquis dans le cadre de ce programme. Le pâturage a donc été retenu par la Commission Européenne, comme un mode de gestion favorable au maintien des habitats d'oiseaux de la ZPS « Plateau de Leucate ». C'est ainsi que le Plateau a accueilli le troupeau pendant la période hivernale avec la participation active de nombreux propriétaires fonciers, dont la commune et les exploitants agricoles, qui ont mis à disposition certaines de leurs parcelles. La municipalité, en assurant le débroussaillage de terrains, a également permis d'augmenter les surfaces disponibles afin de faciliter ce pâturage.

Suite à ce programme LIFE, un éleveur s'est installé sur le site du Plateau de Leucate. Puis il a cédé le troupeau à un autre éleveur professionnel qui a créé une activité de production de fromage de brebis. Ainsi depuis 2010, ce troupeau ovin d'environ 150 brebis corse entretient les pelouses du plateau. Cet éleveur s'est engagé dans des MAEC en 2011, pour l'entretien des pelouses à Brachypode.

De la même façon, parmi les mesures proposées, certaines s'intègrent totalement dans les différentes démarches agro environnementales entreprises depuis de nombreuses années par la cave coopérative « les Vignerons du Cap Leucate et de Quintillan » largement impliquée dans la réalisation du DOCOB. Sous l'impulsion de la cave, l'ensemble du Plateau de Leucate a pu bénéficier de la mise en œuvre de divers programmes d'aménagement et de développement des zones rurales, qui ont permis de préserver le paysage du plateau et ses activités agricoles selon des méthodes respectueuses de l'environnement. Suite à ces opérations, certains vignerons ont souhaité poursuivre leurs efforts en s'engageant dans la mise en œuvre de Mesures Agro Environnementales et climatiques (MAEC) pour réduire l'emploi des herbicides.

Sensible aux préoccupations environnementales, la municipalité de Leucate est un gestionnaire directement impliqué dans la valorisation du Plateau. Elle a déjà mené un grand nombre d'opérations en faveur du maintien et de la mise en valeur de la qualité de ses sites naturels : projet de préservation et d'entretien de l'espace rural, étude paysagère du Plateau, lutte contre la cabanisation, réalisation des sentiers d'interprétation, étude de protection et de maîtrise de la fréquentation de la falaise du Plateau de Leucate... Cette dernière étude, menée avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée a permis de proposer des aménagements de la falaise soumise à une forte pression de fréquentation. Ces propositions ont notamment servi de bases aux travaux réalisés en 2013-2014 dans le cadre d'un contrat Natura 2000, pour canaliser la fréquentation en bord de falaise (délimitation des zones de stationnement, mise en défens de pelouses dégradées, panneaux d'information...). La mairie de Leucate a également mené d'importantes opérations de débroussaillage visant la restauration de pelouses, en partie dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

D'autre part le dispositif Natura 2000 dont le but est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires ne peut répondre aux problématiques énoncées par les acteurs locaux au sein des groupes de travail, lorsqu'elles ne sont pas directement liées aux enjeux de conservation des habitats et des espèces. Elles ont néanmoins été prises en compte et certaines actions qui ne rentrent pas dans le cadre du dispositif Natura 2000 pourraient être intégrées à un plan de gestion dont le périmètre d'application pourrait être étendu au-delà du site Natura 2000, sur l'ensemble du Plateau de Leucate.

Le bilan des actions menées pendant les 6 premières années de mise en œuvre de ce DOCOB (2009-2014) est présenté en annexe 4.

## 2. OBJECTIFS, OPERATIONS ET ACTIONS DE GESTION DU SITE

---

Les quatre objectifs (et sous objectifs correspondant) ont été déclinés en 15 fiches opérations, chacune constituée d'actions de gestion, dont la liste est présentée ci-dessous.

**Objectif 1** : Gérer la fréquentation sur le site Natura 2000 afin d'éviter la dégradation des milieux naturels d'intérêt communautaire et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire

**Objectif 1.1** : Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public sur le site :

**INF 1** - Information et sensibilisation

- Action INF 1.1. Définition d'un plan de communication
- Action INF 1.2. Réalisation et diffusion de supports d'information
- Action INF 1.3. Elaboration et réalisation d'animations nature

**INF 2** - Limitation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

- Action INF 2.1. Fermeture des accès du site aux véhicules à moteur
- Action INF 2.2. Pose et entretien de panneaux de fermeture d'accès et de recommandations
- Action INF 2.3. Aménagement d'une aire de stationnement

**INF 3** - Gestion de la fréquentation (hors véhicules à moteur)

- Action INF 3.1. Réhabilitation et entretien des sentiers d'interprétation existants
- Action INF 3.2. Canalisation du public par le balisage et l'entretien du sentier « bord de falaise »
- Action INF 3.3. Mise en défens des pelouses fortement dégradées par le piétinement
- Action INF 3.4. Aménagement et entretien de la descente à la plagette
- Action INF 3.5. Balisage et entretien d'itinéraires et de secteurs spécifiques aux activités de loisirs
- Action INF 3.6. Suivi de la fréquentation

**Objectif 1.2** : Renforcer la surveillance du site

**SUR 1** - Renforcement des mesures de surveillance du site

- Action SUR 1.1. Coordination des actions de surveillance
- Action SUR 1.2. Création d'un poste d'éco-garde

**Objectif 2** : Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

**HAB 1** - Restauration des habitats herbacés

- Action HAB 1.1. Ouverture des habitats herbacés
- Action HAB 1.2. Restauration par génie écologique des pelouses à Brachypode rameux

**HAB 2** - Entretien des habitats herbacés

- Action HAB 2.1. Entretien par gestion pastorale des habitats herbacés
- Action HAB 2.2. Entretien mécanique des habitats herbacés

**HAB 3** - Gestion des espèces invasives

Action HAB 3.1. Réalisation d'un état de référence de l'invasion des espèces indésirables

Action HAB 3.2. Chantiers d'élimination des espèces envahissantes

Action HAB 3.3. Sensibilisation aux problématiques liées aux espèces envahissantes

**HAB 4** - Gestion des cultures faunistiques

Action HAB 4.1. Gestion et suivi des cultures faunistiques

**HAB 5** - Restauration des murets

Action HAB 5.2. Restauration des murets

Action HAB 5.2. Entretien des murets

**Objectif 3 : Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire**

**NAT 1** - Suivi des paramètres écologiques

Action NAT 1.1. Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire

Action NAT 1.2. Suivi des espèces d'intérêt communautaire

Action NAT 1.3. Suivi de la migration de l'avifaune

Action NAT 1.4. Suivi des espèces invasives

**NAT 2** - Amélioration des connaissances naturalistes du site

Action NAT 2.1. Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant l'entomofaune

Action NAT 2.2. Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant l'herpétofaune

Action NAT 2.3. Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant les espèces d'oiseaux d'IC

**Objectif 4 : Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement**

**AGR 1** - Réhabilitation et entretien des haies, arbres isolés, bosquets et alignements d'arbres

Action AGR 1.1. Restauration des haies, arbres isolés, bosquets et alignements d'arbres

Action AGR 1.2. Entretien des haies, arbres isolés, bosquets et alignements d'arbres

**AGR 2** - Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires

Action AGR 2.1. Réduction de l'utilisation des traitements phytosanitaires

Action AGR 2.2. Sensibilisation à l'utilisation de produits phytosanitaires

**AGR 3** - Conversion à l'agriculture biologique et maintien de l'agriculture biologique

Action AGR 3.1. Conversion à l'agriculture biologique

Action AGR 3.2. Maintien de l'agriculture biologique

**Action transversale**

**ANIM** - Animation et mise en œuvre du document d'objectif

### 3. PRESENTATION DE LA FICHE OPERATION TYPE

Les opérations de gestion sont présentées sous la forme d'une fiche synthétique, dont le modèle figure ci-dessous et qui décrit les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux orientations de gestion et de conservation préconisées dans le DOCOB.

CODE FICHE	INTITULE DE L'OPERATION DE GESTION		PRIORITE 1 OU 2
			FAISABILITE 1, 2 OU 3
Objectifs	Objectifs définis dans le DOCOB		
But de l'opération	But de l'opération		
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels		Espèces
	Habitats d'intérêt communautaire favorisés		Espèces d'intérêt communautaire favorisées
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS</b>			
Localisation géographique : fait référence à une cartographie dans le cas d'une action ponctuelle			
Description des actions			Coût en € sur 6 ans
Action i. Intitulé de l'action et description de l'action			Coût indicatif minimum et maximum
<b>MODALITES DE L'OPERATION</b>			
Cadre de mise en œuvre	Action i	<u>Mesure contractuelle correspondante</u> : - Contrat Natura 2000 non agricole non forestier : <b>contrat sur des surfaces non agricoles, destiné aux non agriculteurs (sauf exception)</b> - MAEC : Mesure Agro Environnementale: <b>contrat sur des surfaces agricoles destiné exclusivement aux agriculteurs</b> ou <u>Mesure hors contrat Natura 2000 et MAEC</u>  <u>Financeurs potentiels</u> : financeurs susceptibles d'être sollicités pour le financement d'actions contractuelles ou non contractuelles	
Indicateurs de suivi	Éléments permettant de suivre la réalisation des actions (ex : linéaire de clôture posée)		
Indicateurs d'évaluation	Éléments permettant d'évaluer l'évolution de la conservation des habitats et des espèces (ex : pourcentage de recouvrement d'un habitat)		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Porteurs potentiels de l'action		
Partenaires techniques potentiels	Partenaires techniques potentiels		

### 3.1. Priorisation des opérations de gestion

#### 3.1.1. Hiérarchisation des enjeux environnementaux

Afin de hiérarchiser les enjeux environnementaux parfois nombreux et très différents sur les sites Natura 2000 du Languedoc Roussillon et ainsi prioriser les mesures de conservation à mettre en œuvre, une méthode a été élaborée par les membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Languedoc Roussillon.

Cette méthode permet ainsi de déterminer l'importance de la conservation ou de la restauration de chaque type d'habitat et de chaque espèce présents sur le site. La hiérarchisation se fait en deux étapes, la première consiste à donner à chaque espèce ou habitat d'intérêt communautaire **une note régionale** qui évalue leur niveau d'importance en Languedoc Roussillon en fonction de plusieurs critères (voir l'annexe 1 pour le détail de la méthode). La seconde consiste à évaluer **la responsabilité du site** pour la conservation de l'habitat ou de l'espèce considéré, en fonction de la superficie ou de l'effectif de chacun d'entre eux sur le site. Le croisement de la note régionale et de la « représentativité du site » permet de donner une **note finale** (comprise entre 2 et 14) et ainsi définir le type d'enjeu correspondant, du plus faible au plus fort.

Bien que le Plateau de Leucate présente un nombre relativement limité d'enjeux par rapport à d'autres sites Natura 2000 du Languedoc Roussillon (3 habitats naturels et 17 espèces d'IC dont 3 nicheuses en 2014), cette méthode a tout de même été appliquée sur ce site (Tableau 1 et volume 1 du DOCOB).

Code EUR 15	Intitulé de l'habitat ou nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Note finale	Enjeu
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i>	11	Enjeu très fort
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	6	Enjeu modéré
6220	* Parcours substepmiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	6	Enjeu modéré
A246	Alouette lulu	3	Enjeu faible
A255	Pipit rousseline	6	Enjeu modéré
A224	Engoulevent d'Europe	4	Enjeu faible

Tableau 1: Hiérarchisation des enjeux pour les habitats naturels et les espèces nicheuses du site Natura 2000 « Plateau de Leucate »

#### 3.1.2. Définition des niveaux de priorité

Afin de prioriser les actions de gestion et définir le calendrier de réalisation, un système de notation comprenant **deux niveaux de priorité allant de 1 à 2** a été défini (Tableau 2) :

**Niveau 1** de priorité : **élevé** → correspond à l'enjeu de niveau d'importance « très fort »

**Niveau 2** de priorité : **moyen** → correspond aux enjeux de niveau d'importance « modéré »

Code EUR 15	Intitulé de l'habitat ou nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Enjeu	Niveau de priorité
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i>	Enjeu très fort	1
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	Enjeu modéré	2
6220	* Parcours substepmiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	Enjeu modéré	2
A246	Alouette lulu	Enjeu faible	2
A255	Pipit rousseline	Enjeu modéré	2
A224	Engoulevent d'Europe	Enjeu faible	2

Tableau 2 : Définition des niveaux de priorité en fonction de la hiérarchisation des enjeux pour le « Plateau de Leucate »

Nous obtenons pour les fiches opérations :

lorsque l'habitat « falaises » est concerné

→ **Priorité = 1**

lorsque l'habitat « falaises » n'est pas concerné

→ **Priorité = 2**

Le résultat de cette hiérarchisation indique que **l'habitat naturel d'intérêt communautaire à conserver en priorité**, qui représente l'enjeu le plus important sur le site est l'habitat « **falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec *Limonium spp*** ». En effet bien que cet habitat soit présent sur l'ensemble des côtes à falaises du littoral méditerranéen français, il n'est localisé que sur trois sites Natura 2000 en Languedoc Roussillon, dont le Plateau de Leucate où, de plus, il accueille certaines années de jeunes Cormorans de Desmarests, d'où l'importance de préserver cet habitat.

D'autre part, les mesures de gestion à mettre en œuvre viseront à conserver **les habitats du Pipit rousseline, Alouette lulu et de l'Engoulevent d'Europe**. Constitués de milieux secs et ouverts dont les parcours substepmiques (habitat prioritaire au sens de la Directive), les garrigues dégradées et la mosaïque viticole, les habitats de ces espèces correspondent également à celui de nombreuses espèces de passereaux. Les actions de restauration et d'entretien des habitats herbacés favoriseront donc l'ensemble du cortège d'espèces patrimoniales inféodées aux milieux ouverts méditerranéens.

Par ailleurs, certaines espèces d'IC non nicheuses mais utilisant le site lors de longues périodes, c'est le cas du **Grand-duc** et du **Cormoran de Desmarest**, pourront bénéficier de mesures de gestion favorables à leur tranquillité, à l'amélioration des zones de chasse...

### 3.1.3. Prise en compte de la faisabilité technique et financière

Certaines actions, bien que **prioritaires** (action de gestion de la fréquentation telle que l'aménagement d'un accès pour descendre à la plage...) sont plus complexes techniquement à mettre en œuvre et demanderont pour certaines, des études préliminaires et de lourds investissements. Nous avons donc pris en compte un autre critère afin de définir le calendrier de réalisation des actions, la faisabilité technique et financière des opérations et défini trois niveaux de faisabilité, allant de 1 à 3. Les éléments considérés dans la définition de cette faisabilité sont :

Faisabilité technique :

- contraintes écologiques et techniques (capacité de restauration des habitats...),
- cahier des charges à respecter au niveau de la réalisation,
- statut foncier (propriétaires unique ou multiples, public ou privé),
- maîtrise d'ouvrage (présence ou absence de maîtres d'ouvrage (MO) potentiels),
- réalisation d'études préalables (diagnostics, maîtrise d'œuvre, incidences...).

Faisabilité financière :

- coûts d'investissement,
- coûts d'entretien,
- moyens de financements (mesures contractuelles ou non).

**Niveau 1** de faisabilité = **facile** → contraintes techniques faibles, propriétaire foncier public, présence d'un MO identifié, réalisation de diagnostic préalable, faible coût de réalisation, mesure contractuelle...

**Niveau 2** de faisabilité = **moyen** → contraintes techniques modérées, propriétaires multiples publics et privés, réalisation préalable de diagnostic et d'étude de maîtrise d'œuvre, présence d'un MO potentiel, coût de réalisation modéré...

**Niveau 3** de faisabilité = **difficile** → contraintes techniques importantes, réalisation d'études préalables de maîtrise d'œuvre et d'incidence, propriétaires fonciers multiples et privés, pas de MO identifié, coût de réalisation élevé, mesure non contractuelle...

Il s'agira **donc, de préparer bien en amont** la réalisation des actions présentant un niveau de faisabilité égal à 3 (lancement des études préliminaires, recherche des financements...).

## 3.2. Cadre de mise en œuvre des opérations de gestion

### 3.2.1. Les mesures contractuelles

Les mesures contractuelles sont les outils d'application du document d'objectif. Ces mesures sont dites contractuelles car elles sont basées sur la participation volontaire des propriétaires et/ou gestionnaires du site. Pour l'application du DOCOB, toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le Préfet des contrats dénommés « Contrats Natura 2000 ».

Ces contrats peuvent prendre la forme d'un Contrat Natura 2000 « non agricole non forestier » (désigné Contrat Natura 2000 dans l'ensemble de ce document) qui concerne des actions non productives ou de Mesures Agro Environnementales (MAEC) destinées exclusivement aux exploitants agricoles. Ces contrats comportent un ensemble d'engagements, conformes aux objectifs de conservation du DOCOB et définissent la nature et les modalités des aides de l'Etat et de l'Europe ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Un tableau de synthèse (Tableau 3) récapitule les caractéristiques principales des différents types de contrats susceptibles d'être conclus sur le site du Plateau de Leucate.

Chaque territoire a élaboré un Programme agro-environnemental et climatique (PAEc) qui identifie notamment les MAEC qui peuvent être souscrites par les agriculteurs et les conditions de contractualisation.

	Contrat Natura 2000	Mesure Agro Environnementale et Climatique
Bénéficiaire	Propriétaire et/ou ayant droit <b>Non agriculteur</b> ( <i>sauf exception</i> )	Propriétaire et/ou ayant droit <b>Agriculteur</b>
Surface engagée	Surface non agricole ( <i>sauf exception</i> )	Surface agricole déclarée sur le formulaire « S2 jaune » (déclaration PAC)
Durée	5 ans	5 ans
Date d'effet	A la signature du contrat	Date unique d'engagement au 15 mai
Préalable au contrat	Diagnostic environnemental Respect des procédures règlementaires	Diagnostic environnemental Diagnostic d'exploitation ou pastoral Respect des procédures règlementaires
Contenu du contrat	Dans le respect du cahier des charges inclus au DOCOB ou au PAEC, le contrat comporte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'identification du demandeur,</li> <li>• le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces,</li> <li>• le descriptif des engagements rémunérés, donnant lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie,</li> <li>• le descriptif des engagements non rémunérés et les mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.</li> </ul>	
Financements	Européens - FEADER au titre de la mesure 323 B du PDR Etat via le MEDDE, Etablissements publics et Collectivités	Européens - FEADER au titre de la mesure 214 I du PDR Etat via le MAAF, Etablissements publics et Collectivités
Textes de références	Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 (modalités de mise en œuvre, gestion budgétaire et liste des actions éligibles)	Circulaire DGFAR/SDEA/C2007-5053 du 5 octobre 2007 (modalités de mises en œuvre, gestion budgétaire et liste des MAEC éligibles) + PAEC de la Narbonnaise

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des caractéristiques des contrats Natura 2000 et des MAEC

### 3.2.1.1. Les cahiers des charges des mesures contractuelles

Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 envisagés sur le site, font référence aux cahiers des charges des mesures contractuelles éligibles figurant dans la **Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 et sont consultables en annexe 2.**

Les cahiers des charges des mesures agro-environnementales qui seront proposées aux exploitants agricoles du Plateau de Leucate restent à préciser mais seront conformes à ceux définis par les textes et adaptés aux particularités du site.

### 3.2.1.2. Les préalables à la contractualisation

#### Les diagnostics

Plusieurs diagnostics techniques d'aide à la contractualisation sont indispensables pour la mise en œuvre des mesures de gestion qui doivent contribuer au maintien ou à la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. En fonction des domaines d'intervention concernés, les diagnostics vont permettre, non seulement d'identifier les enjeux environnementaux mais aussi de préciser et d'adapter les modalités techniques de réalisation des mesures et, le cas échéant, de tenir compte des pratiques agricoles et des contraintes liées aux exploitations. Ils permettront en outre d'établir un état initial dans le but d'un suivi.

- Le diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation de chaque mesure de gestion, Contrat Natura 2000 et MAEC, soit directement par la structure animatrice du DOCOB **ou du PAEC**, soit par les experts scientifiques et structures naturalistes compétents.

- Le diagnostic d'exploitation et le diagnostic pastoral seront réalisés préalablement à la contractualisation des MAEC **soit directement par la structure animatrice du DOCOB ou du PAEC**, soit par d'autres structures compétentes (Chambre d'Agriculture, SUAMME, **SMDA**...).

#### Le respect des procédures réglementaires

Selon la nature des mesures, un certain nombre de procédures réglementaires sont à respecter. Sur les espaces inscrits comme le site du Plateau de Leucate, les projets doivent être autorisés par le Maire qui consulte l'architecte des Bâtiments de France pour un avis simple et déclarés auprès de l'administration. De la même façon, il s'agira de se conformer à l'ensemble des règlements et recommandations définis dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Zone de Protection du Patrimoine, Architectural, Urbain et Paysagé...).

S'agissant de travaux, d'ouvrages ou aménagements **prévus par les contrats Natura 2000**, ils sont par contre dispensés de la procédure d'évaluation d'incidence (Art. R.214-35 du code de l'Environnement)

Certains travaux ont pour but la restauration de milieux ouverts dans des secteurs envahis par les ligneux. Si l'état boisé est constaté, les travaux de déboisement sont assimilés à un défrichement. Les **projets doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation de défricher** auprès de la Direction Départementale **des territoires et de la Mer**. Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, la structure animatrice sera en charge d'aider à la réalisation de ces demandes d'autorisation.

### 3.2.2. Les mesures hors contrat Natura 2000 et MAEC

Certaines actions définies dans ce document comme « Mesures hors Contrat Natura 2000 et MAEC » ou « Mesures hors Contrats » ne relèvent pas des mesures contractuelles et ne sont pas éligibles aux cofinancements Européens et d'Etat. Il s'agit néanmoins d'actions qu'il serait souhaitable de réaliser et qui participent à l'atteinte des objectifs de conservation visés par le DOCOB. Un des rôles de la structure animatrice sera alors de rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

### 3.2.3. La Charte Natura 2000

Instaurée par la loi n°2005 – 157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (Loi DTR), la charte Natura 2000 d'un site constitue un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

Annexée au document d'objectifs, la Charte Natura 2000 d'un site comporte des engagements de gestion courante, non rémunérés et contrôlables par l'Etat, et renvoie à des usages et des pratiques respectueuses des milieux naturels et des espèces. Elle comporte également un ensemble de recommandations et de conseils qui ne feront pas l'objet de contrôles et qui visent à sensibiliser les adhérents aux enjeux de conservation du site. La Charte Natura 2000 peut éventuellement rappeler la réglementation en vigueur sur le site mais ne doit pas se limiter au respect de ces exigences réglementaires. A titre d'exemple, une recommandation portant sur l'ensemble d'un site Natura 2000 pourrait être de signaler à la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité. D'autre part, dans les milieux herbacés, un des engagements à respecter par les adhérents à la Charte pourrait consister à ne pas effectuer de boisements.

Elle s'adresse à toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans renouvelable. Cette adhésion n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'a pas l'obligation de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

Contrairement aux contrats Natura 2000 et aux mesures agro-environnementales, l'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Si le signataire s'oppose à un contrôle ou en cas de non respect des engagements, l'adhésion peut être suspendue voire résiliée par décision du Préfet, ce qui entraîne la suppression des avantages fiscaux.

La Charte Natura 2000 du site « Plateau de Leucate » a été élaborée en lien avec les acteurs locaux dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectif selon les recommandations du « Guide régional pour l'élaboration des Chartes Natura 2000 » élaboré par la DIREN Languedoc Roussillon.

## 4. LES FICHES OPERATIONS

---

Les fiches opérations sont présentées dans la suite de ce document accompagnées d'un calendrier prévisionnel de réalisation (Chapitre 5). Une évaluation financière du coût des actions de gestion a été réalisée sur la base de documents existants (référentiels, études...). Un tableau récapitulatif sera annexé ultérieurement à ce document qui détaillera par actions et par année ces estimations. Ces coûts devront par la suite être redéfinis précisément sur devis.

INF 1	INFORMATION ET SENSIBILISATION	PRIORITE 1
		FAISABILITE 1
Objectif 1.1	Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public sur le site	
But de l'opération	Informer et sensibiliser le public à la réglementation en vigueur sur le site, au respect des milieux, aux enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire afin de l'inciter à ne pas générer de dégradations (même involontaires)	
Eléments favorisés	Habitats naturels	Espèce
	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> 2120 - Dune mobile du cordon litoral à <i>Ammophila arenaria</i> 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i>	A 215 - Grand-duc d'Europe A 224 - Engoulevent d'Europe A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline A 392 - Cormoran de Desmarest

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<p><b>Action 1. Définition d'un plan de communication</b> à l'échelle du site (en cohérence avec les autres sites Natura 2000 situés à proximité et les différents plans de gestion ou de communication en cours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des publics cibles, (élus, socioprofessionnels, estivants, résidants, sportifs, scolaires, centre de vacances...),</li> <li>- l'identification des messages à transmettre en fonction du public visé (rappel de la réglementation, informations sur les richesses patrimoniales du site, impacts des diverses pratiques, impacts de la divagation des animaux domestiques, impact des espèces invasives...).</li> </ul>		Cf. Fiche ANIM
<p><b>Action 2. Réalisation et diffusion de supports d'information</b> adaptés aux publics et aux problématiques visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- outils de communication et de valorisation du DOCOB : bulletins Natura 2000 et pages internet,</li> <li>- outils d'information et de sensibilisation : 3 plaquettes d'information sur des thématiques ciblées,</li> <li>- outils pédagogiques pour l'accompagnement d'animations.</li> </ul>	Edition annuelle d'un bulletin d'information Une page internet	3 400 à 5 000
<p><b>Action 3. Réalisation, pose et entretien de panneaux d'information et de recommandations</b>, panneaux de fermeture d'accès, signalétiques d'orientation (Cf. Fiches INF 2 et INF 3)</p>	Cf. Fiche INF 2 et INF 3	Cf. Fiche INF 2 et INF 3
<p><b>Action 4. Elaboration et réalisation d'animations nature</b> qui permettront d'accompagner l'accueil du public et de le sensibiliser aux richesses patrimoniales du site, aux enjeux de conservation et à leur sensibilité aux impacts des diverses activités pratiquées sur le site (Cf. fiche SUR 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration d'un programme d'animations (possibilité de réalisation par un prestataire extérieur),</li> <li>- réalisation d'animations tous publics (1 à 3 animations par an),</li> <li>- réalisation d'animations destinées aux scolaires (2 à 4 animations par an).</li> </ul>	1 à 2 animations grand public / an 2 animations scolaires/an	17 700 à 23 700

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	<b>Action 1</b>	<i>Cf. Fiche ANIM</i>
	<b>Action 2</b>	Action hors Contrat Natura 2000 ou MAECC Financeurs potentiels : Région, Département, Intercommunalité, Commune, PNRNM, Etat, Europe
	<b>Action 3</b>	<i>Cf. Fiches INF 2 et INF 3</i>
	<b>Action 4</b>	Action hors Contrat Natura 2000 ou MAECC Financeurs potentiels : Région, Département, Intercommunalité, Commune, PNRNM, Etat, Europe
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de supports d'information réalisés Nombre d'animations réalisées Nombre de personnes ayant participé aux animations	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèce d'intérêt communautaire	
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Commune, Grand Narbonne, PNR NM	
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Région LR, Département, Conservatoire du littoral, Grand Narbonne, Commune, PNR NM, ONF, ONCFS, Sémaphore, Phare, Syndicat agricole du Cap Leucate, OMT, associations locales...	

INF 2	LIMITATION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR DANS LES ESPACES NATURELS		PRIORITE 2
			FAISABILITE 3
Objectif 1.1	Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public sur le site		
But de l'opération	Limiter la dégradation des milieux naturels et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire engendrés par la circulation des véhicules à moteur.		
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces	
	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i>	A 215 – Grand-duc d'Europe A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline A 392 – Cormoran de Desmarest	

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<b>Action 1. Fermeture des accès du site aux véhicules à moteur</b> par la mise en place de dispositifs anti franchissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude paysagère en accompagnement de la fermeture des accès et de l'ensemble des actions d'aménagement du site (Cf. Fiche INF 3)</li> <li>- travaux de fermeture des accès, pose de barrières et de cadenas, et d'autres dispositifs anti franchissement et aménagement paysager,</li> <li>- entretien et remplacement du matériel.</li> </ul>	Pose de 2 barrières, de ganivelles et de rochers pour délimiter les zones de stationnement (secteur du phare)	22 950 à 31 900
<b>Action 2. Pose et entretien de panneaux d'interdiction d'accès et de recommandations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pose de panneaux d'interdiction d'accès aux véhicules à moteur (en complément de l'action 1),</li> <li>- entretien et remplacement du matériel.</li> </ul>	Pose de panneaux d'interdiction d'accès aux véhicules à moteur (secteur du phare)  Pose de tous les panneaux d'entrée de site	3 050 à 5 700
<b>Action 3. Aménagement d'une aire de stationnement:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien et remplacement du matériel.</li> </ul>	Délimitation de plusieurs aires de stationnement (secteur du phare)	48 300 à 73 600
<b>Action 4. Organiser et coordonner les actions de surveillance et de police sur le site</b> (Cf. Fiche SUR 1) afin de faire respecter la législation relative à la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels.	Cf. Fiche SUR 1	Cf. Fiche SUR 1

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Action 1	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :</p> <p>A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès</p> <p>A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</p> <p><u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
Cadre de mise en œuvre	Action 2	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :</p> <p>A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> <p><u>Financeurs</u>: Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
	Action 3	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :</p> <p>A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès</p> <p><u>Financeurs</u>: Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
	Action 4	<i>Cf. Fiche SUR 1</i>
Indicateurs de réalisation	Nombre d'aménagements réalisés (pose d'obstacles appropriés, de panneaux)	
Indicateurs d'évaluation	Diminution de la circulation des véhicules à moteur Evolution de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèce d'intérêt communautaire	
Maîtres d'ouvrage potentiels	Commune, propriétaires et ayant droit	
Partenaires techniques potentiels	Région LR, Département 11, Grand Narbonne, Commune, PNR NM, ONF, Syndicat agricole du Cap Leucate, associations locales	

INF 3	GESTION DE LA FREQUENTATION (HORS VEHICULES A MOTEUR)		PRIORITE 1
			FAISABILITE 2
Objectif 1.1	Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public sur le site		
But de l'opération	Canaliser les flux de fréquentation liés aux activités de plein air (promenade, randonnée, vélo, équitation, parapente, baignade) sur des itinéraires et sites adaptés, afin de ne pas générer de dégradations (même involontaires) des habitats et de minimiser le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire, en particulier pendant les périodes sensibles de nidification des oiseaux, le démarrage de la végétation et la fructification. Favoriser l'ensemble des espèces patrimoniales du site.		
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces	
	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> 2120 - Dune mobile du cordon litoral à <i>Ammophila arenaria</i> 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i>	A 215 - Grand-duc d'Europe A 224 - Engoulevent d'Europe A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline A 392 - Cormoran de Desmarest	

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<b>Action 1. Réhabilitation, valorisation et entretien des sentiers d'interprétation existants</b> (sentier Vigneron et sentier des Bergers) inscrits au PDIPR : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation des sentiers,</li> <li>- entretien et remplacement du matériel.</li> </ul>	Edition d'un dépliant, Entretien des sentiers	8 700 à 10 100
<b>Action 2. Canalisation du public par le balisage et l'entretien d'un sentier en bordure de falaise</b> axé sur la mise en valeur du patrimoine naturel du Plateau. Cette action a pour but de minimiser les risques de piétinements des secteurs de pelouses à Brachypode rameux dégradés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude paysagère en accompagnement des actions d'aménagement sur le site et de fermeture d'accès (Cf. Fiche INF 2) ,</li> <li>- travaux d'aménagement (pose de dispositifs antiérosif, drains...)</li> <li>- entretien et remplacement du matériel.</li> </ul>	Balisage du sentier en bord de falaise, Pose de 3 panneaux d'information	68 250 à 91 700
<b>Action 3. Mise en défens des secteurs de pelouses à Brachypode rameux fortement dégradés par le piétinement</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en défens des pelouses,</li> <li>- pose de panonceaux d'information,</li> <li>- entretien et remplacement du matériel.</li> </ul>	Pose de ganivelles pour la mise en défens des pelouses (secteur du phare)	22 075 à 27 050
<b>Action 4. Aménagement d'un accès pour descendre à la « plagette »</b> afin de limiter l'impact du piétinement sur la végétation des falaises et d'assurer la sécurité du public : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'une étude préalable à l'aménagement,</li> <li>- aménagement de la descente,</li> <li>- entretien et remplacement du matériel.</li> </ul>	Réalisation du diagnostic écologique (préalable à un contrat Natura 2000)	15 000 à 28 000

<p><b>Action 5. Balisage et entretien d'itinéraires et de secteurs spécifiques à certaines activités de loisirs</b> (vélo, équitation, parapente) afin de limiter l'impact de ces activités sur les secteurs les plus sensibles en concertation avec les usagers concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'une étude cadastrale, établissement de conventions d'autorisation de passage,</li> <li>- balisage d'un sentier pour la pratique du VTT,</li> <li>- balisage d'un sentier pour la pratique de la randonnée équestre,</li> <li>- balisage de l'aire de décollage parapente,</li> <li>- entretien et remplacement du matériel.</li> </ul>	<p>Pose de 2 panneaux d'information à l'attention des parapentistes</p>	<p>3 950 à 6 700</p>
<p><b>Action 6. Mise en place d'un suivi de la fréquentation</b> afin de mieux connaître le public fréquentant le site, le type d'activités pratiquées et d'adapter les messages à transmettre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de comptages,</li> <li>- réalisation d'une enquête de perception</li> </ul>	<p>Pose d'un écomètre sur le sentier du bord de falaise.</p>	<p>Non déterminé</p>

### MODALITES DE L'OPERATION

<p>Cadre de mise en œuvre</p>	<p><b>Action 1</b></p>	<p>Action hors contrat Natura 2000 ou MAEC  <u>Financeurs</u> : Département 11, SIVOM</p>
	<p><b>Action 2</b></p>	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :  A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès  A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires  A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact  <u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
	<p><b>Action 3</b></p>	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :  A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès  A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact  <u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
	<p><b>Action 4</b></p>	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :  A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès  A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires  A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact  <u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>

Cadre de mise en œuvre	<b>Action 5</b>	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :</p> <p>A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p> <p>A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</p> <p>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> <p><u>Financeurs</u>: Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
	<b>Action 6</b>	<p>Action hors contrat Natura 2000 ou MAEC</p> <p><u>Financeurs potentiels</u> : Région, Département, Intercommunalité, Commune, PNRNM</p>
Indicateurs de réalisation	Nombre d'aménagements réalisés	
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des habitats naturels et d'espèce d'intérêt communautaire	
Maîtres d'ouvrage potentiels	Commune, SIVOM, Grand Narbonne, PNR NM	
Partenaires techniques potentiels	Région LR, Département 11, SIVOM, Grand Narbonne, PNR NM, ONF, Commune, OMT, associations locales, Syndicat agricole du Cap Leucate	

SUR 1	RENFORCEMENT DES MESURES DE SURVEILLANCE DU SITE		PRIORITE 1
			FAISABILITE 3
Objectif 1.3	Renforcer la surveillance du site		
But de l'opération	Faire respecter la réglementation en vigueur sur le site, informer et sensibiliser le public à son respect afin de limiter la dégradation (même involontaire) des habitats naturels et le dérangement d'espèce d'intérêt communautaire. Meilleure prise en compte de la préservation du patrimoine naturel par la présence sur le terrain d'agents spécialisés. Améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèce d'intérêt communautaire.		
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces	
	6220 - * Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> 2120 - Dune mobile du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i>	A 215 - Grand-duc d'Europe A 224 - Engoulevent d'Europe A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline A 392 - Cormoran de Desmarest	

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<b>Action 1. Coordination des actions de surveillance</b> : mise en place avec les acteurs concernés et les services compétents (Sous Préfecture, Gendarmerie, Police Municipale, Police Nationale, ONCFS, ONF...) d'un groupe de travail visant à organiser et coordonner les actions de police sur le site.	Participation du Parc à la préparation des plans de contrôle de l'Etat	Cf. Fiche ANIM
<b>Action 2. Création d'un poste du type garde nature, garde vert ou éco-garde</b> à mi temps ou saisonnier, assermenté, qui assurerait à la fois l'information et la sensibilisation du site (Cf. Fiches INF1, 2, 3) ainsi qu'une surveillance régulière du Plateau.		1 300 à 1 500 € net / mois

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Cf. Fiche ANIM
	Action 2	Action hors contrat Natura 2000 ou MAEC <u>Financiers potentiels</u> : Région, Département, Intercommunalité, Commune, PNRNM
Indicateurs de réalisation	Nombre de réunions du comité Recrutement de personnel	
Indicateurs d'évaluation	Evolution de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèce d'intérêt communautaire	
Maîtres d'ouvrage potentiels	Commune, Grand Narbonne, PNR NM	
Partenaires techniques potentiels	Sous Préfecture, Région LR, Département 11, Grand Narbonne, Commune, services de Police, de Gendarmerie, ONF, ONCFS, PNR NM, Phare, Sémaphore, PNR NM	

HAB 1	RESTAURATION DES HABITATS HERBACÉS	
	PRIORITE 2	FAISABILITE 2
Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
But de l'opération	Restaurer les habitats herbacés en cours de fermeture et ceux dégradés par le piétinement Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées	
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces
	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> *	A 215 - Grand-duc d'Europe A 224 - Engoulevent d'Europe A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : Secteurs concernés par ces milieux naturels		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<p><b>Action 1. Ouverture des habitats herbacés</b> : les actions d'ouverture sur les zones de pelouses envahies par les ligneux et sur les parcelles en friches peuvent être de différents types en fonction des espèces visées, de leur taux de recouvrement et des caractéristiques du terrain (mécanisable ou non). Ces actions peuvent être combinées si nécessaire.</p> <p>Préalablement à la contractualisation, réalisation d'un diagnostic environnemental et d'exploitation (pour les agriculteurs) qui déterminera les modalités d'intervention sur les secteurs concernés par des mesures d'ouverture</p> <p>1.1. le <b>déboisement</b> par des travaux de bûcheronnage (abattage d'arbres et démontage), selon les préconisations du diagnostic,</p> <p>1.2. le <b>débroussaillage mécanique</b> avec maintien de quelques mottes arbustives (zones de refuge et de repli pour la petite faune) selon les préconisations du diagnostic,</p> <p>1.3. le <b>brûlage dirigé</b> avec respect des préconisations liées à ce type d'intervention (demande d'autorisation, respect des consignes de sécurité, préparation des zones à entretenir, dates d'intervention...).</p>	Réalisation d'abattage de pins et de débroussaillage mécanique dans le cadre de 2 contrats Natura 2000 et débroussaillage mécanique hors contrat	1 000 à 2 500 €/ha 900 à 1 200 €/ha 340 à 400 €/ha
<p><b>Action 2. Restauration par génie écologique des pelouses à Brachypode rameux</b> : après la mise en œuvre d'actions d'information, de mise en défens et de canalisation du public, certaines zones de pelouse aujourd'hui fortement dégradées, feront l'objet d'actions de restauration par génie écologique.</p> <p>Les modalités techniques des opérations de restauration et les protocoles de suivi seront élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB avec les experts scientifiques compétents et validés par le CSRPN. Un diagnostic environnemental préalable à la contractualisation permettra d'identifier les secteurs à restaurer et d'adapter les modalités d'intervention.</p>		4000 à 5000
<p><b>Remarque</b> : L'ouverture de zones de pelouse en cours de fermeture implique obligatoirement la mise en place d'un entretien mécanique ou pastoral afin d'assurer la pérennité des actions (Cf. Fiche HAB 2)</p>		

MODALITES DE L'OPERATION	
Cadre de mise en œuvre	<p><b>Actions 1.1 et 1.2</b></p> <p><u>Contrat Natura 2000</u> : A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humide par débroussaillage</p> <p><b>MAEC cf. PAEC de la Narbonnaise</b></p> <p><u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
	<p><b>Action 1.3</b></p> <p><u>Contrat Natura 2000</u> : A32302P – Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé</p> <p><u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
	<p><b>Action 2</b></p> <p><u>Contrat Natura 2000</u> : A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> <p><u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Photographies et/ou cartographies des surfaces avant et après travaux</p> <p>Dates d'intervention</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic</p> <p>Présence et recouvrement des espèces ligneuses</p> <p>Evolution de l'état de conservation de l'habitat naturel et d'espèce d'intérêt communautaire</p>
Maîtres d'ouvrage potentiels	<p>Propriétaires et ayant droit, exploitants agricoles, Syndicat agricole du Cap Leucate, Commune, ONF</p>
Partenaires techniques potentiels	<p>Syndicat agricole du Cap Leucate, Chambre d'Agriculture, SUAMME, Commune, ONF, PNR NM, associations naturalistes</p>

HAB 2	ENTRETIEN DES HABITATS HERBACES	
	PRIORITE 2	FAISABILITE 1
Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
But de l'opération	Assurer l'entretien des habitats herbacés après restauration par des travaux d'entretien. Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation de l'habitat naturel et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées. Limiter les risques d'incendies.	
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces
	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i>	A 215 – Grand-duc d'Europe A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : Secteurs concernés par ces milieux naturels		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<b>Action 1. Entretien par gestion pastorale des habitats herbacés (pelouses et friches) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'un diagnostic environnemental et pastoral qui déterminera les modalités d'intervention (si installation d'un nouvel éleveur et contractualisation de MAEC),</li> <li>- mise en œuvre du pâturage, suivant les préconisations du diagnostic : effectif, raclage, périodes et durée de pâturage,</li> <li>- installation si nécessaire d'abreuvoirs (permanents ou temporaires) selon les préconisations du diagnostic,</li> <li>- en cas d'affouragement, le mettre en place dans des clos en dehors des habitats d'intérêt communautaire, ou déplacer le fourrage selon les préconisations du diagnostic.</li> </ul>	Réalisation d'un diagnostic environnemental et pastoral  Mise en œuvre du pâturage  Installation d'abreuvoirs temporaires	Non déterminé  Le coût sera défini en fonction des surfaces à traiter
<b>Action 2. Entretien mécanique des pelouses et des friches :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'un diagnostic environnemental qui déterminera les modalités d'intervention,</li> <li>- réalisation d'un entretien mécanique et préservation de zones de refuge pour la fuite et le repli des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones),</li> <li>- utilisation d'engins et de matériel adapté pour les travaux de débroussaillage, de gyrobroyage et de suppression des ligneux.</li> </ul>	Gyrobroyage pour l'entretien de certaines pelouses (hors contrat Natura 2000)	Non déterminé  Le coût sera défini en fonction des surfaces à traiter

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Action 1	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :</p> <p>A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p><b>MAEC cf. PAEC de la Narbonnaise</b></p> <p><u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
Cadre de mise en œuvre	Action 2	<p><u>Contrats Natura 2000</u> :</p> <p>A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p><u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Surfaces pâturées, dates de pâturage, chargement à l'hectare, lieux d'affouragement (si pratiqué) et d'abreuvement</p> <p>Photographies et/ou cartographies des surfaces entretenues avant et après travaux</p> <p>Dates d'intervention</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic</p> <p>Présence et recouvrement des espèces ligneuses</p> <p>Evolution de l'état de conservation de l'habitat naturel et d'espèce d'intérêt communautaire</p>	
Maîtres d'ouvrage potentiels	<p>Propriétaires et ayant droit, exploitants agricoles, Syndicat agricole du Cap Leucate, Commune, ONF</p>	
Partenaires techniques potentiels	<p>Syndicat agricole du Cap Leucate, Chambre d'Agriculture, SUAMME, Commune, associations naturalistes, PNR NM</p>	

HAB 3	GESTION DES ESPECES INVASIVES	
	PRIORITE 1	FAISABILITE 2
Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
But de l'opération	Eradiquer et /ou contenir les populations d'espèces autochtones ou exogènes invasives influençant négativement la nature et le fonctionnement des écosystèmes originels Améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site	
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces
	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> 2120 - Dune mobile du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i>	

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<b>Action 1. Réalisation d'un état de référence de l'invasion des espèces indésirables</b> du site par une cartographie précise <ul style="list-style-type: none"> <li>- espèces exogènes invasives : Sénéçon du Cap, Griffes de sorcière, Canne de Provence,</li> <li>- autre espèce invasive : Pin d'Alep sur la bordure littorale du site.</li> </ul>		2 400 à 3 200
<b>Action 2. Chantiers d'élimination des espèces envahissantes</b> qui consisteront à éradiquer ou maîtriser l'expansion des espèces envahissantes suivant les préconisations définies par les experts : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'un diagnostic environnemental qui déterminera les modalités d'intervention,</li> <li>- organisation d'opérations d'arrachage manuel ou de fauches selon les préconisations du diagnostic,</li> <li>- récolter, exporter et détruire les plants afin d'éviter la dissémination des graines,</li> <li>- répéter régulièrement les opérations d'arrachage des pieds ou de destruction si nécessaire.</li> </ul>		Non déterminé  Le coût sera défini en fonction des surfaces à traiter
<b>Action 3. Suivi des espèces invasives</b> (cf. fiche NAT 1) et assurer une vigilance face à d'autres invasions		Cf. Fiche NAT 1
<b>Action 4. Sensibilisation aux problématiques liées aux espèces envahissantes</b> , informer et sensibiliser les décideurs, les techniciens territoriaux des espaces verts, les habitants du site et le grand public sur les problématiques liées aux plantes envahissantes (Cf. Fiche INF 1).	Information des signataires de la charte Natura 2000	Cf. Fiche ANIM

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Action hors contrat Natura 2000 et MAEC <u>Financeurs potentiels</u> : Etat, Région, Département, Intercommunalité, Commune, PNR NM
Cadre de mise en œuvre	Action 2	<u>Contrat Natura 2000</u> : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable <u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités
	Action 3	<i>Cf. Fiche NAT 1</i>
	Action 4	<i>Cf. Fiche ANIM</i>
Indicateurs de réalisation	Surfaces traitées Volumes d'espèces invasives extraits	
Indicateurs d'évaluation	Surfaces occupées par l'espèce par rapport au diagnostic initial Evolution de l'état de conservation de l'habitat naturel d'intérêt communautaire	
Maîtres d'ouvrage potentiels	Commune, ONF, PNR NM, propriétaires et ayant droit, associations naturalistes	
Partenaires techniques potentiels	Commune, ONF, PNR NM, associations naturalistes	

<b>HAB 4</b>	<b>GESTION DES CULTURES FAUNISTIQUES</b>	
	<b>PRIORITE 2</b>	<b>FAISABILITE 2</b>
<b>Objectif 2</b>	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
<b>But de l'opération</b>	Maintenir et améliorer l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales Favoriser une gestion avec les acteurs cynégétiques qui participent à la diversification des habitats et améliorent la capacité d'accueil de la faune sauvage (accueil, nourriture, reproduction). Valoriser les nouvelles friches viticoles.	
<b>Éléments favorisés</b>	<b>Habitats naturels</b>	<b>Espèces</b>
		A 215 – Grand-duc d'Europe A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline

<b>DESCRIPTION DE L'OPERATION</b>		
<b>Localisation géographique :</b> cultures faunistiques		
<b>Description des actions</b>	<b>Réalisation 2009-2014</b>	<b>Coût en € 2015-2020</b>
<p><b>Action 1. Gestion et réalisation des suivis des cultures cynégétiques</b> existantes par l'ACCA en lien avec les travaux réalisés dans le cadre du programme concernant la gestion environnementale et paysagère des friches viticoles réalisé en partenariat avec l'ACCA, le GIC CM, la FDC et le PNR NM.</p> <p>Les aménagements cynégétiques ont non seulement pour but de favoriser les espèces gibier mais font partie intégrante des habitats d'espèces et participent ainsi au maintien et au développement des espèces d'oiseaux de l'Annexe 1 pour lesquels le site a été désigné.</p>		Non déterminé

<b>MODALITES DE L'OPERATION</b>		
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Action 1</b>	Action hors contrat Natura 2000 et MAEC <u>Financiers potentiels</u> : Région, Département, Commune, ACCA, FDC 11, GIC CM, PNR NM
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de cultures faunistiques entretenues	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Présence de l'espèce d'intérêt communautaire	
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	ACCA, GIC Corbières Maritimes, FDC 11	
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	ACCA, Commune, FRC LR, FDC 11, GIC Corbières Maritimes, associations naturalistes, PNR NM, Syndicat agricole du Cap Leucate	

HAB 5	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MURETS	
	PRIORITE 2	
FAISABILITE 2		
Objectif 2	Restaurer ou entretenir les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
But de l'opération	Conserver les murets qui constituent des zones de refuge, d'alimentation, de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales Limiter les phénomènes localisés d'érosion et de ravinements, sources de dégradation des pelouses à Brachypode rameux. Canaliser le public.	
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces
	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Théro-Brachypodieta</i>	A 215 - Grand-duc d'Europe A 224 - Engoulevent d'Europe A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<b>Action 1. Restauration de murets</b> , un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin d'identifier les murets qui feront l'objet de restauration et de spécifier les modalités d'intervention et leur fréquence		Non déterminé
<b>Action 2. Entretien des murets</b> identifiés en action 1 et limiter l'embroussaillage par la végétation (ronces, pistachiers...) susceptible d'endommager les constructions		Non déterminé
<b>Action 3. Information et sensibilisation du public</b> afin de limiter le vol de pierres et la dégradation des murets ( <i>Cf. Fiche INF 1</i> )		Cf. Fiche ANIM

MODALITES DE L'OPERATION	
Cadre de mise en œuvre	<b>Actions 1 et 2</b> <u>Contrat Natura 2000 (destinés aux agriculteurs et aux non agriculteurs)</u> A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant de la désignation d'un site  <u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités
	<b>Action 3</b> <i>Cf. Fiche ANIM</i>
Indicateurs de réalisation	Nombre de mètres linéaires de murets restaurés Nombre de mètres linéaires de murets entretenus
Indicateurs d'évaluation	Présence de l'espèce d'intérêt communautaire
Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires et ayant droit, exploitants agricoles, Syndicat agricole Cap Leucate, Commune, ONF, PNR NM
Partenaires techniques potentiels	Commune, PNR NM, ONF, Syndicat agricole du Cap Leucate, associations locales et associations naturalistes

NAT 1	SUIVI DES PARAMETRES ECOLOGIQUES	PRIORITE 1
		FAISABILITE 1
Objectif 3	Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
But de l'opération	Assurer les suivis afin d'améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniaux Evaluer l'impact des modes de gestion sur les habitats naturels et l'espèce d'intérêt communautaire et ajuster le cas échéant ces modes de gestion	
Eléments favorisés	Habitats naturels	Espèces
	6220 - * Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> 2120 - Dune mobile du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i>	A 215 - Grand-duc d'Europe A 224 - Engoulevent d'Europe A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline A 392 - Cormoran de Desmarest

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<b>Remarque</b> : les diagnostics environnementaux réalisés préalablement à la contractualisation ainsi que les suivis de la mise en œuvre des actions non contractuelles (cartographies et/ou photographies des surfaces traitées avant et après intervention) permettront d'avoir un état initial des habitats avant la mise en œuvre des actions et des travaux.		
<b>Actions 1. Suivi des habitats naturels d'IC</b> et des stations d'espèces d'intérêt patrimonial : - Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> , - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> - Dune mobile du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	Evaluation de l'état de conservation des pelouses (suite au pâturage) en 2013 et mise à jour de la cartographie des habitats en 2014	4 000 à 6 000
<b>Action 2. Suivis des espèces d'IC et de leurs habitats</b> dans la continuité des actions de suivi réalisées dans le cadre du programme LIFE Nature CONSARVICOR. Ces suivis concerneront : - Le Pipit rousseline ( <i>Anthus campestris</i> ), - L'Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ), - L'Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	Inventaire et cartographie des espèces d'IC et de leurs habitats en 2011 (et compléments en 2014)	3 600 à 4 800
<b>Action 3. Suivi des espèces invasives</b> qui concerneront les espèces identifiées lors de la réalisation de l'état de référence dont : - Sénéçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens D.</i> ) - Griffes de sorcière ( <i>Carpobrotus sp.</i> ) - Cannes de Provence ( <i>Arundo donax</i> ) - Pin d'Alep ( <i>Pinus halepensis</i> ) uniquement en bord de mer		400

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Actions 1, 2, 3	Actions hors contrat Natura 2000 et MAEC <u>Financeurs potentiels</u> : Etat, Région, Département, Intercommunalité, Commune, PNR NM
Indicateurs de réalisation	Elaboration des protocoles de suivi Réalisation des suivis	
Indicateurs d'évaluation		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Associations naturalistes, ONF, PNR NM	
Partenaires techniques potentiels	Experts scientifiques, associations naturalistes, ONF, PNR NM	

NAT 2	AMELIORATION DES CONNAISSANCES NATURALISTES DU SITE		PRIORITE 1
			FAISABILITE 1
Objectif 3	Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
But de l'opération	Améliorer les connaissances concernant les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale Adapter les mesures de gestion du DOCOB selon les exigences écologiques des habitats et des espèces		
Éléments favorisés	Habitats naturels		Espèces
			Entomofaune, herpétofaune A215 – Grand duc d'Europe A392 – Cormoran de Desmarest

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
Action 1. Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant l'entomofaune (hormis les orthoptères qui ont déjà fait l'objet de prospections dans le cadre de l'élaboration du DOCOB)		2 400 à 4 000
Action 2. Réalisation d'un inventaire concernant l'herpétofaune		4 000 à 6 000
Action 3. Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant des espèces d'oiseaux d'IC si de nouvelles espèces sont supposées nicheuses.	Inventaire et cartographie des espèces d'IC et de leurs habitats en 2011 (et compléments en 2014)	2 400 à 4 000

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Actions 1, 2, 3	Actions hors contrat Natura 2000 et MAEC <u>Financeurs potentiels</u> : Etat, Région, Département, Intercommunalité, Commune, PNR NM, <u>Etat, Europe</u>
Indicateurs de réalisation	Elaboration des protocoles d'inventaires Réalisation des inventaires Production de données Diffusion des données	
Indicateurs d'évaluation	Niveau de connaissances acquises sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniaux	
Maîtres d'ouvrage potentiels	Associations naturalistes, ONF, PNR NM	
Partenaires techniques potentiels	Experts scientifiques, associations naturalistes, ONF, PNR NM	

AGR 1	RESTAURER ET ENTREtenir LES HAIES, LES ARBRES ISOLES, LES BOSQUETS ET LES ALIGNEMENTS D'ARBRES	PRIORITE 2
		FAISABILITE 1
Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
Objectif 4	Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement	
But de l'opération	Restaurer et entretenir les haies, les arbres isolés, les bosquets et les alignements d'arbres qui constituent des zones de refuge, de nidification et d'alimentation des espèces d'intérêt communautaire. Préserver les corridors écologiques et lutter contre l'érosion.	
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces
		A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline

DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000			
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020	
<p><b>Action 1. Restauration des haies, arbres isolés, bosquets, et alignements d'arbres,</b> réhabilitation d'éléments linéaires déjà existants (action destinée aux non agriculteurs)</p> <p>En fonction du diagnostic environnemental qui sera réalisé préalablement à la contractualisation, mise en œuvre d'opérations de réhabilitation et/ou de plantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconstitution de haies,</li> <li>- remplacement d'arbres manquants</li> </ul>		Non Déterminé	
<p><b>Action 2. Entretien des haies, arbres isolés, bosquets et alignements d'arbres</b> selon les préconisations du diagnostic (action destinée aux agriculteurs et aux non agriculteurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taille des haies et des autres éléments,</li> <li>- élagage, recépage, débroussaillage,</li> <li>- exportation des rémanents et des déchets de coupe</li> </ul>		Non Déterminé	

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Action 1	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :</p> <p>A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers et de bosquets</p> <p><u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>

<b>Cadre de mise en œuvre</b>	<b>Action 2</b>	<p><u>Contrat Natura 2000</u> :</p> <p>A32306R – Chantier d’entretien de haies, d’alignements de haies, d’alignement d’arbres, d’arbres isolés, de vergers ou de bosquets</p> <p><b>MAEC cf. PAEC de la Narbonnaise</b></p> <p><u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités</p>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Mètres de linéaires de haies restaurés et / ou entretenus Nombre d’arbres restaurés et / ou entretenus	
<b>Indicateurs d’évaluation</b>	Evolution des éléments linéaires par rapport à l’état initial décrit dans le diagnostic Présence de l’espèce d’intérêt communautaire	
<b>Maîtres d’ouvrage potentiels</b>	Propriétaires et ayant droit, exploitants agricoles, Syndicat agricole du Cap Leucate, Commune	
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Collectivités, Commune, Syndicat agricole du Cap Leucate, Chambre d’Agriculture, associations naturalistes, PNR NM	

AGR 2	LIMITER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		PRIORITE 2
			FAISABILITE 1
Objectif 4	Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement		
But de l'opération	Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en limitant l'utilisation de traitements phytosanitaires préjudiciables aux invertébrés et en particulier aux insectes qui constituent une ressource alimentaire pour les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales Maintien de la diversité biologique des habitats naturels d'intérêt communautaire		
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces	
	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Théro-Brachypodieta</i>	A 215 – Grand-duc d'Europe A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline	

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : parcelles cultivées (vignes, vergers)		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<b>Action 1. Réduction de l'utilisation des traitements phytosanitaires</b> : proposition aux agriculteurs intéressés des différents engagements unitaires de réduction de phytosanitaires relevant des mesures agro-environnementales et climatiques (Cf. PAEC). Réalisation d'un diagnostic d'exploitation et environnemental à l'échelle de la parcelle préalablement à la contractualisation. Types de cultures concernés : viticulture et arboriculture	Contractualisation d'une MAET « suppression totale des herbicides »	Non Déterminé
<b>Action 2. Sensibilisation à l'utilisation des produits phytosanitaires</b> et notamment sensibilisation à l'utilisation de traitements sanitaires peu nocifs destinés au bétail (si changement d'éleveur).		Cf. Fiche ANIM

MODALITES DE L'OPERATION	
Cadre de mise en œuvre	Action 1 <u>MAEC cf. PAEC de la Narbonnaise</u>
	Action 2 <i>Cf. Fiche ANIM</i>
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrats signés et montant des contrats Surfaces engagées
Indicateurs d'évaluation	Présence de l'espèce d'intérêt communautaire
Maîtres d'ouvrage potentiels	Exploitants agricoles, Syndicat agricole du Cap Leucate
Partenaires techniques potentiels	Syndicat agricole du Cap Leucate, Chambre d'Agriculture, associations naturalistes, PNR NM

AGR 3	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE		PRIORITE 2
			FAISABILITE 1
Objectif 4	Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement		
But de l'opération	Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en interdisant l'emploi de traitements phytosanitaires de synthèse et de fertilisation minérale préjudiciables aux invertébrés et en particulier aux insectes qui constituent une ressource alimentaire pour les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales Maintien de la diversité biologique des habitats naturels d'intérêt communautaire		
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces	
	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Théro-Brachypodieta</i>	A 215 – Grand-duc d'Europe A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline	

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : Parcelles cultivées (vignes vergers) et parcelles pâturées,		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
Action 1. Conversion à l'Agriculture Biologique, accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique des parcelles viticoles situées dans ou en dehors du périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.		Non déterminé
Action 2. Maintien de l'Agriculture Biologique, accompagnement des exploitations pratiquant l'agriculture biologique selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.		Non déterminé

MODALITES DE L'OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Aides à la conversion en agriculture biologique <u>Financiers</u> : Europe (FEADER), Etat
	Action 2	Aides au maintien en agriculture biologique <u>Financiers</u> : Europe (FEADER), Etat
Indicateurs de réalisation	Présentation de l'attestation d'engagement et/ou attestation de début de conversion délivrée par l'organisme certificateur Copie du dernier rapport de contrôle réalisé par l'organisme certificateur et licence	
Indicateurs d'évaluation	Diversité des espèces d'intérêt communautaire	
Maîtres d'ouvrage potentiels	Exploitants agricoles, Syndicat agricole du Cap Leucate	
Partenaires techniques potentiels	Syndicat agricole du Cap Leucate, Chambre d'Agriculture, PNR NM, associations naturalistes	

ANIM	MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU DOCOB	
	PRIORITE 1	FAISABILITE 1
Action transversale	Assurer l'animation, la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Document d'Objectif	
But de l'opération	Assurer la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans le DOCOB afin de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèce d'intérêt communautaire pour lesquels le site du Plateau de Leucate a été désigné	
Éléments favorisés	Habitats naturels	Espèces
	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodieta</i> 2120 – Dune mobile du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> 1240 – Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i>	A 215 – Grand-duc d'Europe A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline A 392 – Cormoran de Desmarest

DESCRIPTION DE L'OPERATION		
Localisation géographique : l'ensemble du site Natura 2000		
Description des actions	Réalisation 2009-2014	Coût en € 2015-2020
<p><b>Mission 1.</b> Assurer l'animation générale nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer un programme de travail hiérarchisé par période de 3 ans (qui pourra être réajusté tous les ans) qui sera soumis pour avis au Copil</li> <li>- élaborer en année N-1, le programme annuel de l'année N voire un programme pluriannuel et le projet de budget correspondant,</li> <li>- mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'actions,</li> <li>- élaborer les commandes pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice, en assurer la conduite et la réception,</li> <li>- mettre en place, un partenariat technique, voire financier, avec les structures intéressées par la mise en œuvre du DOCOB,</li> </ul>	Réalisé	En cours d'évaluation
<p><b>Mission 2.</b> Assurer la mise en œuvre des objectifs de contractualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter les procédures d'engagements contractuels, via les outils réglementaires prévus,</li> <li>- préparer les projets territoriaux pour la mise en œuvre des Mesures Agro Environnementales territorialisées et identifier les besoins correspondants en matière de diagnostic d'exploitation,</li> <li>- recenser les propriétaires et ayant droit ainsi que les exploitants agricoles, susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles de type Contrat Natura 2000 non agricoles non forestiers et MAEC et identifier les besoins en matière de diagnostics environnementaux,</li> <li>- assister techniquement et administrativement à l'élaboration des contrats,</li> <li>- réaliser une fois les engagements signés, le suivi des contrats Natura 2000 et des MAEC.</li> </ul>	Réalisé	En cours d'évaluation

<p><b>Mission 3.</b> Assurer l'animation particulière relative à l'élaboration et la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles, en assurer la mise en œuvre et le suivi.</p>	Réalisé	En cours d'évaluation
<p><b>Mission 4.</b> Assurer la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur Natura 2000 et le contenu du DOCOB, en assurant l'information et la sensibilisation du public,</li> <li>- élaborer et mettre en œuvre un plan de communication global, permettant de faire connaître et comprendre aux publics concernés les enjeux écologiques du site ainsi que les orientations et les mesures du DOCOB. Ce plan est soumis à la validation du Copil. Il prévoit des actions de sensibilisation, de formation, et si nécessaire de concertation et de médiation avec les acteurs locaux via la mise en place de réunion ad hoc,</li> <li>- assurer une veille environnementale sur le site et ses abords : favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d'urbanisme), contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences (information le plus en amont possible des porteurs de projets, mise à disposition des données relative au site), collecter auprès des gestionnaires, services de l'Etat,</li> </ul>	Réalisé	En cours d'évaluation
<p><b>Mission 5.</b> Assurer la coordination des suivis scientifiques et écologiques afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de suivre l'évolution des habitats et des espèces et de juger de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre,</li> <li>- d'évaluer l'état de conservation d'un site,</li> <li>- d'enrichir les connaissances</li> </ul>	Réalisé	En cours d'évaluation
<p><b>Mission 6.</b> Assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer et actualiser le tableau de bord des actions conduites,</li> <li>- établir un rapport annuel des activités (bilan financier et analyse quantitative et qualitative des mesures mises en œuvre, difficultés rencontrées),</li> <li>- suivre l'évolution du site, les études et les actions conduites et proposer le cas échéant des ajustements ou modifications des cahiers des charges,</li> <li>- réaliser à la fin des 3 premières années, un bilan intermédiaire qui permettra d'évaluer (avec les services de l'Etat) la mise en œuvre du DOCOB ,</li> <li>- proposer le programme d'action pour les 3 années suivantes,</li> <li>- proposer une révision du DOCOB en fin de programme,</li> <li>- proposer des améliorations du dispositif d'animation,</li> <li>- intégrer l'évolution des réglementations et des dispositifs financiers concourant à la mise en œuvre des DOCOB</li> </ul>	Réalisé	En cours d'évaluation

MODALITES DE L'OPERATION	
<b>Cadre de mise en œuvre</b>	Animation du DOCOB <u>Financeurs</u> : Europe (FEADER), Etat, Collectivités
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Réalisation du plan de communication Nombre de signataires potentiels contactés Nombre de contrats signés (contrats Natura 2000 et MAEC) Nombre de réunions organisées Présentation du bilan annuel de suivi
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Pourcentage de surfaces engagées sous contrat Qualité des actions réalisées Satisfaction des signataires de contrats Evaluation des bilans annuels de suivi
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b>	Structure animatrice (PNRNM)
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Membres du comité de pilotage



## 5. LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

---

**Objectif 1** : Gérer la fréquentation sur le site Natura 2000 afin d'éviter la dégradation des milieux naturels d'IC et le dérangement des espèces d'IC

Fiche Opération	Actions	Détail Actions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cadre de mise en œuvre	
<b>INF 1</b>  <b>P 1</b> (P = Priorité)  <b>F 1</b> (F= Faisabilité)  <b>Information et Sensibilisation</b>	1. Définition du plan de communication	Définition du plan de communication							Animation	
	2. Réalisation et diffusion de supports d'information	Bulletin Natura 2000 - Réalisation								Hors contrats
		Diffusion								
		3 Plaquettes spécifiques - Réalisation								
		Diffusion								
		Pages Web - Réalisation								
		Mise à jour								
	3. Elaboration et réalisation d'animations nature	Définition et coordination du programme d'animations								Hors contrats
		Réalisation d'animations grand public								
		Réalisation d'animations pour les scolaires								
<b>INF 2</b>  <b>P 2 - F 3</b>  <b>Limitation de la circulation des véhicules à moteur</b>	1. Fermeture des accès du site aux véhicules à moteur	Etude préparatoire à l'aménagement (INF2 et INF3)							Contrat Natura 2000	
		Travaux d'aménagement								
		Entretien et remplacement éventuel du matériel								
	2. Pose et entretien de panneaux de fermeture d'accès et de recommandations	Pose des panneaux								Contrat Natura 2000
		Entretien et remplacement éventuel du matériel								
	3. Aménagement d'une aire de stationnement	Entretien et remplacement éventuel du matériel								Contrat Natura 2000

Fiche Opération	Actions	Détail Actions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cadre de mise en œuvre
INF 3 P 1 - F 2 Gestion de la fréquentation (hors véhicules à moteur)	1. Réhabilitation et entretien des sentiers d'interprétation existants	Réhabilitation des 2 sentiers d'interprétation							Hors contrats
		Edition d'un dépliant sentiers - Diffusion							
		Entretien et remplacement éventuel du matériel							
	2. Canalisation du public par le balisage du sentier « bord de falaise »	Entretien et remplacement éventuel du matériel							Contrat Natura 2000
		3. Mise en défens des pelouses fortement dégradées par le piétinement	Mise en défens des pelouses						
	Entretien et remplacement éventuel du matériel								
	4. Aménagement de la descente à la plagette	Etude préparatoire à l'aménagement							Contrat Natura 2000
		Aménagement de la descente							
	5. Balisage et entretien d'itinéraires et de secteurs spécifiques aux activités de loisirs	Etude foncière							Contrat Natura 2000
		Balisage sentier VTT							
		Balisage sentier randonnée équestre							
		Délimitation aire de décollage parapente							
Entretien et remplacement éventuel du matériel									
6. Suivi de la fréquentation	Comptages							Hors contrats	
	Enquête de perception								
SUR 1 P 1 - F 3 Surveillance	1. Coordination des actions de surveillance	Groupe de travail avec les services compétents							Animation
	2. Recrutement d'un éco-garde	Création d'un poste d'éco garde (mi temps ou saisonnier)							Hors contrats

**Objectif 2 : Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire**

Fiche Opération	Actions	Détail Actions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cadre de mise en œuvre	
HAB 1 P 2 - F 2 Restauration des habitats herbacés	1. Ouverture des habitats herbacés	1.1 Bûcheronnage							Contrat Natura 2000	
		1.2 Gyrobroyage							Contrat Natura 2000	
		1.3 Brûlage dirigé							Contrat Natura 2000	
		Restauration des habitats herbacés avec gestion pastorale							MAEC	
	2. Restauration par génie écologique des pelouses à Brachypode rameux	Travaux de génie écologique								Contrat Natura 2000
		Entretien et remplacement éventuel du matériel								
HAB 2 P 2 - F 2 Entretien des habitats herbacés	1. Entretien par gestion pastorale des habitats herbacés	Entretien par gestion pastorale							MAEC	
	2. Entretien mécanique des habitats herbacés	Entretien mécanique							Contrat Natura 2000	
HAB 3 P 1 - F 1 Gestion des espèces invasives	1. Réalisation d'un état de référence de l'invasion des espèces indésirables	Prospection et cartographie							Hors contrats	
	2. Chantiers d'élimination des espèces envahissantes	Arrachage manuel ou fauche							Contrat Natura 2000	
	3. Sensibilisation aux problématiques liées aux espèces envahissantes								Animation	
HAB 4 P 2 - F 2	Gestion et suivi des cultures faunistiques								Hors contrats	
HAB 5 P 2 - F 2 Restauration et entretien des murets	1. Restauration des murets	Restauration des murets							Contrat Natura 2000 Agric. et Non Agric.	
	2. Entretien des murets	Entretien des murets								

**Objectif 3 : Améliorer les connaissances naturalistes concernant les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire**

Fiche Opération	Actions	Détail Actions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cadre de mise en œuvre
NAT 1 P 1 - F 2 Suivi des paramètres écologiques	1. Suivi des habitats naturels d'IC	Prospection et rendu							Hors contrats
	2. Suivi des espèces d'IC	Prospection et rendu							Hors contrats
	3. Suivi des espèces invasives	Veille							Hors contrats
NAT 2 P2 - F 2 Amélioration des connaissances naturalistes	1. Réalisation d'un inventaire sur l'entomofaune	Prospection et rendu							Hors contrats
	2. Réalisation d'un inventaire sur l'herpétofaune	Prospection et rendu							Hors contrats
	3. Inventaire complémentaire sur l'avifaune d'IC	Prospection et rendu							Hors contrats

**Objectif 4 : Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement**

Fiche Opération	Actions	Détail Actions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cadre de mise en œuvre
AGR 1 P 2 - F 1	Restauration et entretien des haies, des arbres isolés, des bosquets et des alignements d'arbres	Réhabilitation et entretien des haies, des arbres...							Contrat Natura 2000
		Entretien des haies							MAEC
		Entretien d'arbres isolés ou en alignements							MAEC
		Entretien de bosquets							MAEC
AGR 2 P 2 - F 1 Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires	1. Réduction de l'utilisation de traitements phytosanitaires								MAEC
	2. Sensibilisation à l'utilisation de produits phytosanitaires	Sensibilisation à l'utilisation des phytosanitaires pour le bétail							Animation
AGR 3 P 1 - F 2	Conversion à l'agriculture biologique et maintien de l'agriculture biologique	Conversion à l'agriculture biologique							MAEC
		Maintien de l'agriculture biologique							MAEC

## 6. LE COUT DES ACTIONS

---

Fiches	Actions	Détail Actions		Coût Année 1		Coût Année 2		Coût Année 3		Coût Année 4		Coût Année 5		Coût Année 6		Total en € sur 6 ans		Total en € par action sur 6 ans
				min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	
INF 1 P 1, F 1	1. Communication	Définition du plan de communication	Animation													Animation	Animation	
	2. Réalisation et diffusion de supports d'information	Bulletin Natura 2000 - Edition		250	400	250	400	250	400	250	400	250	400	250	400	1500	2400	3 400 à 5 000
		3 Plaquettes spécifiques - Edition	1000 ex./plaquettes	300	400			300	400			300	400			900	1200	
		Pages Web - Réalisation		500	900											500	900	
		Outils pédagogiques - Edition				100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	500	500	
	3. Elaboration et réalisation d'animations nature	Définition et coordination du programme d'animations	4 à 5 et 2 à 3 jours/an à 300 €/jr			1200	1500	1200	1500	600	900	600	900	600	900	4200	5700	17 700 à 23 700
		Réalisation d'animations tous publics	6 à 8 jrs/an à 300 €/jr			1800	2400	1800	2400	1800	2400	1800	2400	1800	2400	9000	12000	
		Réalisation des animations scolaires (1 classe par an)	3 à 4 jrs/classe/an à 300€/jr			900	1200	900	1200	900	1200	900	1200	900	1200	4500	6000	
	INF 2 P 2, F 2	1. Fermeture des accès du site aux véhicules à moteur	Etude préparatoire aux aménagements	8000 à 10000 €			8000	10000								8000	10000	22 950 à 31 900
Pose de 4 barrières + cadenas			1500 à 2000 €/unité					6000	8000						6000	8000		
Dispositifs anti franchissement			1000 à 2000 €					1000	2000						1000	2000		
Aménagement paysager			6000 à 8000 €					6000	8000						6000	8000		
Remplacement du matériel			1500 à 3000 €												1500	3000		
Entretien du matériel (sur 3 ans)			1 à 2 jrs/an à 150 €/jr							150	300	150	300	150	300	450	900	
2. Pose et entretien de panneaux de fermeture d'accès et de recommandations		Pose de 4 panneaux d'interdiction	100 à 200 €/unité					400	800							400	800	3 050 à 5 700
		Pose de 4 panneaux aux entrées de site	300 à 500 €/unité					1200	2000							1200	2000	
		Remplacement du matériel	1000 à 2000 €													1000	2000	
		Entretien du matériel (sur 3 ans)	1 à 2 jrs/an à 150 €							150	300	150	300	150	300	450	900	
3. Aménagement d'une aire de stationnement		Etude préparatoire	6000 à 10000 €					6000	10000							6000	10000	48 300 à 73 600
		Aménagement	40000 à 60000 €							40000	60000					40000	60000	
		Remplacement du matériel	2000 à 3000 €													2000	3000	
		Entretien du matériel (sur 2 ans)	1 à 2 jrs an à 150 €/jr									150	300	150	300	300	600	

Fiches	Actions	Détail Actions	Coût Année 1		Coût Année 2		Coût Année 3		Coût Année 4		Coût Année 5		Coût Année 6		Total en € sur 6 ans		Total en € par action sur 6 ans
			min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	
INF 3 P 2, F 2	1. Réhabilitation et entretien des sentiers d'interprétation existants	Réhabilitation des 2 sentiers d'interprétation	6300 (réalisé en 2008 par la CCCM)												6300	6300	8 700 à 10 100
		Edition d'un dépliant sentiers															
		Réalisation et diffusion	1500 à 2000 €												1500	2000	
		Remplacement du matériel	1500 à 2000 €												1500	2000	
		Entretien du matériel (sur 5 ans)	1 à 2 jrs/an à 150 €/jr		150	300	150	300	150	300	150	300	150	300	900	1800	
	2. Canalisation du public par le balisage du sentier «bord de falaise»	Balisage du sentier de bord de falaise : pose et main d'œuvre	4000 m à 10 et 12 €/ml						40000	48000					40000	48000	68 250 à 91 700
		Travaux dispositif anti érosion	20000 à 30000 €						20000	30000					20000	30000	
		Pose 6 panneaux "accueil"	1000 à 1700 €/unité						6000	10200					6000	10200	
		Pose signalétique d'orientation (30 poteaux et lames)	10 à 20 €/unité (poteaux + lames)						300	600					300	600	
		Remplacement du matériel	1500 à 2000 €												1500	2000	
		Entretien du matériel (sur 3 ans)	1 à 2 jrs/an à 150 €/jr								150	300	150	300	150	300	
	3. Mise en défens des pelouses fortement dégradées par le piétinement	Matériel de mise en défens et main d'œuvre	2000 m à 10 et 12 €/ ml						20000	24000					20000	24000	22 075 à 27 050
		Pose de panonceaux d'information	50 unités à 2,5 € / 3 €						125	150					125	150	
		Remplacement du matériel	1500 à 2000 €												1500	2000	
		Entretien du matériel (sur 3 ans)	1 à 2 jrs/an à 150 €/jr								150	300	150	300	150	300	
	4. Aménagement de la descente à la plagette	Etude préparatoire	5000 à 8000 €										5000	8000	5000	8000	15 000 à 28 000
		Aménagement de la descente	10000 à 20000 €										10000	20000	10000	20000	
	5. Balisage et entretien d'itinéraires et de secteurs spécifiques aux activités de loisirs	Etude foncière	2000 à 3000 €				2000	3000							2000	3000	3 950 à 6 700
		Balisage sentier VTT	500 à 1000 €						500	1000					500	1000	
		Balisage sentier équestre	500 à 1000 €						500	1000					500	1000	
		Délimitation aire de parapente	0 €												0	0	
		Remplacement du matériel	500 à 800 €												500	800	
		Entretien du matériel (sur 4ans)	1 à 2 jrs/an à 150 €/jr								150	300	150	300	150	300	
	6. Suivi de la fréquentation	Comptages et enquêtes	A définir												ND	ND	ND
Analyse des données		A définir												ND	ND		

Fiches	Actions	Détail Actions		Coût Année 1		Coût Année 2		Coût Année 3		Coût Année 4		Coût Année 5		Coût Année 6		Total en € sur 6 ans		Total en € par action sur 6 ans			
				min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	min	max				
SUR 1 P 1, F 3	1. Coordination de la surveillance	Groupe de travail avec les services compétents	Animation														Animation	Animation			
	2. Recrutement d'un éco-garde	Création d'un poste d'écogarde (mi temps ou saisonnier)	Salaires chargés : 1300 à 1500 € net/mois			15600	18000	15600	18000	15600	18000	15600	18000	15600	18000	78000	90000	78 000 à 90 000			
HAB 1 P 2, F 2	1. Ouverture des habitats herbacés	1.1 Bûcheronnage	1000 à 2500 €/ha, surfaces à définir														ND	ND	ND		
		1.2 Gyrobroyage	900 à 1200 €/ha, surfaces à définir															ND		ND	
		1.3 Brûlage dirigé	340 à 400 €/ha, surfaces à définir																	ND	ND
		Restauration des habitats herbacés avec gestion pastorale (MAECT)	244 €/ha/an, surfaces à définir																	ND	ND
	2. Restauration des pelouses	Travaux de génie écologique	4000 à 5000 €											4000	5000	4000	5000	4 000 à 5 000			
HAB 2 P 2, F 2	1. Entretien des habitats herbacés par pastoralisme	Entretien par gestion pastorale (MAECT)	131 €/ha/an														ND	ND	ND		
	2. Entretien mécanique des habitats herbacés	Entretien mécanique	900 - 1150 €/ha														ND	ND			
HAB 3 P 1, F 1	1. Etat de référence des espèces invasives	Prospection et cartographie	6 à 8 jrs à 400 €/jr	2400	3200											2400	3200	2 400 à 3 200			
	2. Chantiers d'élimination des espèces invasives	Arrachage manuel ou fauche	A définir selon les surfaces à traiter														ND	ND	ND		
	3. Sensibilisation	Sensibilisation	Animation														Animation	Animation			
HAB 4 P 2, F 2	Gestion et suivi des cultures faunistiques	Gestion des cultures faunistiques	A définir														ND	ND	ND		
HAB 5 P 2, F 2	1. Restauration des murets	Restauration des murets	A définir selon le nb de ml														ND	ND	ND		
	2. Entretien des murets	Entretien des murets	A définir selon le nb de ml														ND	ND			

Fiches	Actions	Détail Actions		Coût Année 1		Coût Année 2		Coût Année 3		Coût Année 4		Coût Année 5		Coût Année 6		Total en € sur 6 ans		Total en € par action sur 6 ans
				min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	min	max	
NAT 1 P 1, F 2	1. Suivi des habitats naturels	Prospection et rendu	10 à 15 jrs à 400 €/jr											4000	6000	4000	6000	4 000 à 6 000
	2. Suivi des espèces	Prospection et rendu	3 à 4 jrs/an à 400 €/jr			1200	1600			1200	1600			1200	1600	3600	4800	3 600 à 4 800
	3. Suivi de la migration	Suivi et rendu	A définir													ND	ND	ND
	4. Suivi des espèces invasives	Veille	1 jr à 200 €/jr					200	200			200	200			400	400	400
NAT 2 P2, F 2	1. Inventaire entomofaune	Prospection et rendu	6 à 10 jrs à 400 €/jr							2400	4000					2400	4000	2 400 à 4 000
	2. Inventaire herpétofaune	Prospection et rendu	10 à 15 jrs à 400 €/jr							4000	6000					4000	6000	4 000 à 6 000
	3. Inventaire avifaune d'IC	Prospection et rendu	6 à 10 jrs à 400 €/jr	2400	4000											2400	4000	2 400 à 4 000
AGR 1 P 2, F 1	Restauration et entretien des haies	Réhabilitation et entretien des haies, des arbres...	A définir													ND	ND	ND
		Linéa 01, entretien des haies (MAECT)	0,86 ml /an, linéaires à définir													ND	ND	
		Linéa 02, entretien d'arbres isolés ou en alignements (MAECT)	17 €/arbre, nb d'arbres à définir													ND	ND	
		Linéa 04, entretien de bosquets (MAECT)	320 €/ha/an, surfaces à définir													ND	ND	
AGR 2 P 2, F 1	1. Réduction de l'utilisation de traitements phytosanitaires	Phyto 01+02+05 (MAECT)	347 €/ha/an, surfaces à définir													ND	ND	ND
		Phyto 01+04+05 (MAECT)	261 €/ha/an, surfaces à définir													ND	ND	ND
		Phyto 01+05 (MAECT)	173 €/ha/an, surfaces à définir													ND	ND	ND
	2. Sensibilisation	Sensibilisation à l'utilisation des phytosanitaires pour le bétail	Animation													Animation	Animation	Animation
AGR 3 P 1, F 2	Conversion et maintien de l'AB	Conversion à l'agriculture biologique (MAECT)	350€/ha/an (Vigne et arboriculture)													ND	ND	ND
		Maintien de l'agriculture biologique (MAECT)	150€/ha/an (Vigne et arboriculture)													ND	ND	



# ANNEXES

---

**Annexe 1** - Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en LR

**Annexe 2** – Cahier des charges « type » des contrats Natura 2000 « non agricoles, non forestiers »

**Annexe 3** – Cahiers des charges qui seront annexés aux contrats Natura 2000

**Annexe 4** – Bilan des 6 premières années de mise en œuvre du DOCOB (2009 – 2014)





## Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon

Par X. Rufray et M. Kleszczewski

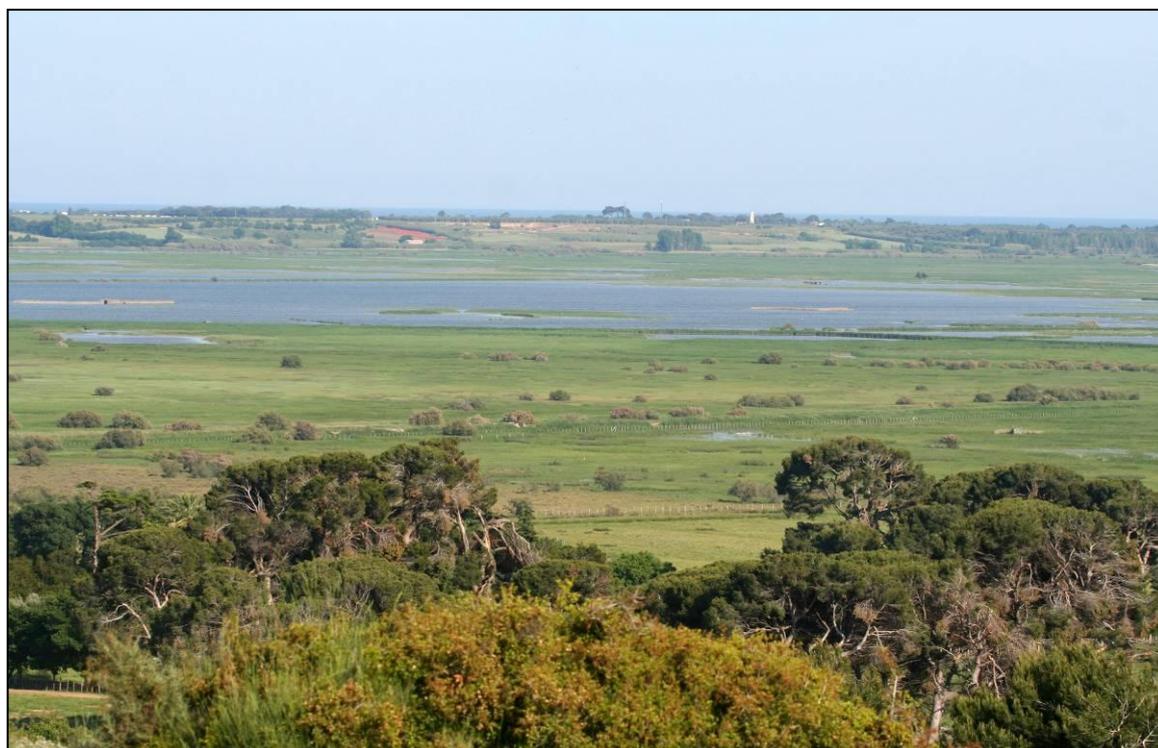
*Avec la collaboration du Groupe de Travail Natura 2000 :*  
M. Bertrand, M. Cheylan, J. Fonderflick, J. Lepart, J. Mathez, J. Molina,  
T. Noblecourt, F. Romane, L. Zeraïa

Les sites Natura 2000 de la Région Languedoc-Roussillon sont particulièrement grands (parfois supérieur à 10 000 ha) et très riches par rapport à d'autres sites Natura 2000 français ou européens. Ainsi, il n'est pas rare, en particulier sur le littoral, de trouver un site présentant des enjeux communautaires très nombreux et correspondant à des groupes taxonomiques bien différents (Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Poissons, Habitats).

Cette méthode a donc été établit par les membres du CSRPN afin de répondre à un besoin évident de hiérarchisation des ces enjeux, dans le but de pouvoir prioriser les actions de conservation à mener sur les sites.

Cette hiérarchisation se fait en deux étapes :

- Une étape de définition d'une note régionale pour chaque enjeu. Les notes sont fournit dans l'annexe I et la méthode d'obtention de ces notes est expliquée dans le chapitre A qui suit.
- Une deuxième étape de hiérarchisation des enjeux sur le site, en croisant la note régionale de l'enjeu et la représentativité de l'enjeu sur le site par rapport à la région. Cette méthode est expliquée dans le chapitre B.



## A. Hiérarchisation des enjeux écologiques au niveau régional

Pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire, on évalue leur **niveau d'importance en Languedoc-Roussillon** à partir de la grille ci-dessous :

		responsabilité régionale			
		faible (1)	modérée (2)	forte (3)	très forte (4)
Niveau de Sensibilité	faible (1)	2	3	4	5
	modéré (2)	3	4	5	6
	fort (3)	4	5	6	7
	très fort (4)	5	6	7	8

importance régionale très forte  
 importance régionale forte  
 importance régionale modérée  
 importance régionale faible

### 1 - Les critères pour évaluer la "responsabilité régionale"

*Pour Mollusques, Insectes, Poissons et Flore*

Responsabilité régionale	Description générale	Critères
<b>4 : très forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution dans le monde ou plus de la moitié des effectifs connus dans le monde
<b>3 : forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution en France ou plus de 50% des effectifs connus en France
<b>2 : modérée</b>	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.
<b>1 : faible</b>	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés	

*Pour Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens*

<b>Responsabilité régionale</b>	<b>Description générale</b>	<b>Critères</b>
<b>4 : très forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou mondiale et/ou plus de 50% de la population française.
<b>3 : forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France ou de 25 à 50% des effectifs connus en France
<b>2 : modérée</b>	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.
<b>1 : faible</b>	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés	

*Pour les Habitats naturels*

<b>Responsabilité régionale</b>	<b>Description générale</b>	<b>Critères</b>
<b>4 : très forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat (Europe)	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou plus de 50% de l'aire française.
<b>3 : forte</b>	Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat en France	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France
<b>2 : modérée</b>	Responsabilité dans la conservation d'une aire isolée (limite d'aire...)	Responsabilité dans la conservation d'un habitat dans une région biogéographique en France.
<b>1 : faible</b>	Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat ou d'une de ses aires isolées	

## 2 – Les critères pour évaluer le niveau de sensibilité

La note d'un enjeu (sur 4) est basée sur 4 indices dans l'idéal des cas :

Pour obtenir la note, on fait la moyenne des indices pour lesquels on dispose des informations (ou on prend juste les indices que l'on trouve les plus pertinents pour un enjeu).

**Indice 1 = Aire de répartition** (4 = plus petite aire de répartition possible pour un groupe, 0 = plus grande aire de répartition pour le même groupe) --> note à placer entre 0 et 4.

### *Espèces*

Pour les mollusques, les poissons, les insectes et la flore :

- 4 : Micro-aire (ex. : Chabot du Lez)
- 3 : France
- 2 : Europe de l'Ouest
- 1 : Paléarctique
- 0 : Monde

Pour les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les amphibiens :

- 4 : France
- 3 : Méditerranée ou Europe de l'Ouest uniquement
- 2 : Paléarctique occidental,
- 1 : Paléarctique ou Monde.

### *Habitats :*

- 4 : Habitat à aire de répartition très restreinte, endémique d'un massif montagneux par exemple (ex. : pelouses silicicoles des Pyrénées)
- 3 : Habitat à aire de répartition restreinte, dans une partie d'une seule région biogéographique (ex. : Méditerranée occidentale)
- 2 : Habitat limité à une seule région biogéographique (ex. : prés salés méditerranéens)
- 1 : Habitat à aire de répartition large, présent dans au moins deux régions biogéographiques, typiquement extrazonal (ex. : végétation des rochers, éboulis, dalles à Sedum)
- 0 : Habitat ubiquiste, typiquement azonal (ex. : couvertures de lemnacées)

## **Indice 2 = Amplitude écologique**

L'amplitude écologique s'évalue uniquement au niveau des habitats utilisés par les espèces en période de reproduction et en tenant compte de l'amplitude altitudinale. On ne tient pas compte des habitats utilisés pour l'alimentation.

### *Espèces*

Pour toutes les espèces :

- 4 : Espèce d'amplitude écologique très étroite, espèce liée à un type d'habitat (ex. : Butor étoilé lié à la roselière)
- 2 : Espèce d'amplitude écologique restreinte, induisant une fragmentation de sa répartition, mais pouvant être liée à plusieurs types d'habitats (ex. : Pipit rousseline lié aux pelouses, mais aussi aux milieux dunaires...)
- 0 : Espèce d'amplitude écologique large, utilisant une large gamme d'habitats pour se reproduire.

### *Habitats :*

- 4 : Habitat à amplitude écologique très étroite, typiquement ponctuel (ex. : sources pétrifiantes, mares temporaires méditerranéennes, steppes à saladelles)
- 3 : Habitat à amplitude écologique restreinte, typiquement linéaires (mégaphorbaies, ripisylves) ou en superficies limitées, au sein d'un seul étage de végétation (prés salés, fourrés halophiles)
- 2 : Habitat à amplitude écologique moyenne, typiquement développés en surface, présent au sein d'au plus deux étages de végétation (pelouses à nard, prairies de fauche)
- 1 : Habitat à amplitude écologique large, présent à plus de deux étages de végétation (ex. : landes sèches)
- 0 : Habitat ubiquiste (pas d'exemple au sein des habitats IC)

## **Indice 3 = niveau d'effectifs** (4 = très peu d'individus; 0 = nombreux d'individus)

### *Espèces :*

- 4 : Espèce très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou très peu de localités connues (ex. : Chabot du Lez, Sterne hansel, Pie-grièche à poitrine rose...)
- 3 : Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues (ex. : Outarde canepetière, Gomphe de Graslin...)
- 2 : Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondantes (ex. Pie-grièche écorcheur, Busard cendré, Agrion de Mercure...)
- 1 : Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce (ex. : Cordulie à corps fin, Alouette lulu...)
- 0 : Espèce très commune avec des effectifs très importants

**Habitats :**

- 4 : Habitat très rare en Europe, très peu de localités connues (ex. : pelouses metallifères, gazons d'isoètes euro-sibériens, pinèdes de pins noirs endémiques)
- 3 : Habitat rare en Europe, peu de localités connues (ex. : steppes à saladelles, mares temporaires méditerranéennes)
- 2 : Habitat moyennement fréquent en Europe (ex. : pelouses sèches calcicoles, prairies de fauche)
- 1 : Habitat relativement fréquent en Europe (ex. : estuaires, landes sèches, végétation chasmophytique des pentes rocheuses)
- 0 : Habitat très fréquent en Europe (pas d'exemple au sein des habitats IC)

**indice 4 = dynamique des populations / localités** (Ce dernier indice est multiplié par 2)

*Pour la Faune, il s'agit des tendances démographiques connues sur les 20 dernières années à l'échelle nationale. Pour les oiseaux, par exemple, les tendances sont extraites du livre rouge de la LPO/SEOF (1999). Pour les autres taxons...*

*Pour la Flore et les habitats naturels, il s'agit de tendances connues depuis 1950.*

**Espèces et Habitats :**

- 4 : Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine.
- 3 : Effectifs, localités ou surfaces sont en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire.
- 2 : Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente.
- 1 : Effectif ou localités ou surfaces sont stables.
- 0 : Effectifs, localités ou surfaces sont en expansion.

**De manière générale pour tous les indices :**

- Lorsqu'un indice n'est pas connu pour une espèce, la note de l'indice est par défaut la valeur moyenne, à savoir 2. Ces indices sont donc amenés à évoluer en fonction de la connaissance.
- La note moyenne des indices est calculée et est arrondie à l'unité supérieure quand la note est égale ou supérieure à x,5 (2,5 = 3).

**Au final :**

La **note régionale** de l'espèce est obtenue par l'addition de la note de responsabilité régionale et de la note moyenne des indices de sensibilité de l'espèce (voir exemple de tableaux ci-après).

### 3 - Application de la grille avec l'exemple de quelques habitats naturels présents à l'annexe I de la DH et de quelques espèces de faune de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de l'annexe II de la Directive Habitats

N°	Code EUR15	Intitulé Natura 2000	priorité	Responsabilité régionale	indice 1 (rareté géogr.)	indice 2 (amplitude écologique)	indice 3 (effectifs)	indice 4 (x2) (dynamique de population)	moyenne indices arrondie	Note régionale
1	9530	Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques	4	4	3	3	4	4	4	8
2	1510	Steppes salées méditerranéennes	4	4	3	4	3	3	3	7
4	3170	Mares temporaires méditerranéennes	4	4	3	4	3	3	3	7
16	6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	4	3	2	2	2	3	2	5
17	7110	Tourbières hautes actives	4	2	2	4	3	4	3	5

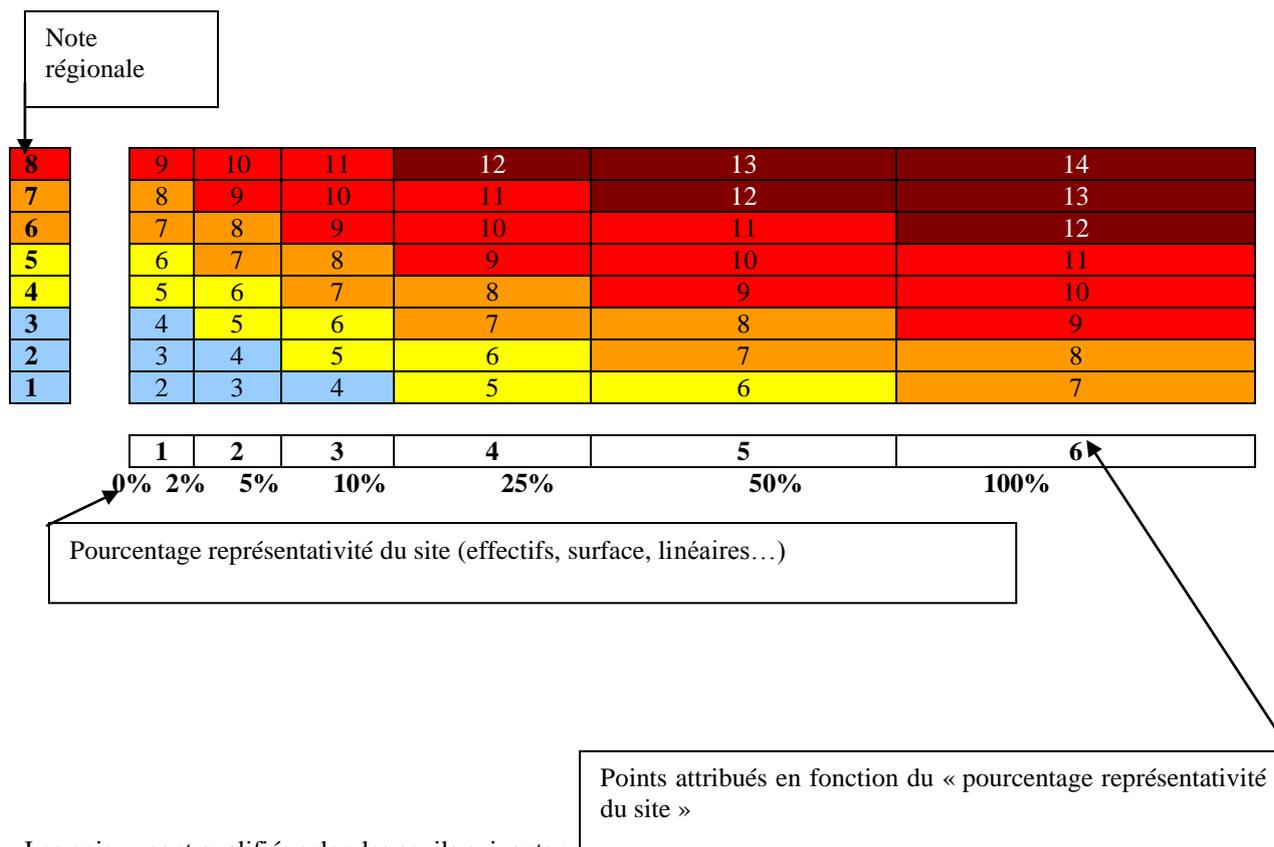
Espèces	Responsabilité régionale	indice 1 (rareté géogr.)	indice 2 (amplitude écoogique)	indice 3 (effectifs)	indice 4 (x 2) (dynamique de population)	moyenne indices arrondie	Note régionale
Desman des Pyrénées <i>Galemys pyrenaica</i>	3	4	4	4	3	4	7
Pie-grièche à poitrine rose <i>Lanius minor</i>	4	1	2	4	3	3	7
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	3	2	2	3	4	3	6
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	3	1	2	3	1	2	5
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	2	2	4	3	2	3	5

## B. Hiérarchisation des enjeux par sites

Pour hiérarchiser, lors de l'élaboration du Document d'objectifs, les espèces et les habitats recensés dans le site, il est proposé que l'opérateur applique la méthode suivante :

- Partir de la **note régionale** par enjeu donnée dans l'**annexe I** (et dont la méthode de calcul est expliquée dans le chapitre précédent)
- Calculer la **responsabilité du site** pour la conservation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire par rapport à l'effectif, la superficie (pour les habitats) ou le nombre de stations connues en région Languedoc-Roussillon (*voir en annexe II pour ces chiffres de référence*) : **Diviser l'effectif ou la superficie de l'enjeu du site par le chiffre de référence régional**.  
On attribue des points selon le pourcentage obtenu à partir de l'échelle donnée dans le tableau ci-dessous. *Exemple : une espèce qui aurait 4% de ces effectifs connus en Languedoc-Roussillon sur un site, obtiendrait 2 points.*
- Croiser, dans le tableau ci-dessous, cette « représentativité du site » avec la note régionale des espèces Natura 2000. La somme obtenue représente pour chaque espèce et pour chaque habitat la note finale des enjeux de conservation pour un site donné.  
Les notes finales pour chaque enjeu peuvent être synthétisées dans un tableau afin de faire apparaître la hiérarchie de l'ensemble des enjeux.

Le tableau ci-dessous illustre le procédé et le barème :



Les enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants :

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible

Note finale	Somme des points « note régionale » + « représentativité »
-------------	--

**EXEMPLE :**

Lieu : ZPS des étangs palavasiens  
 Enjeu : Sterne naine

**Etape 1 :**

Note régionale (voir annexe I) : 7

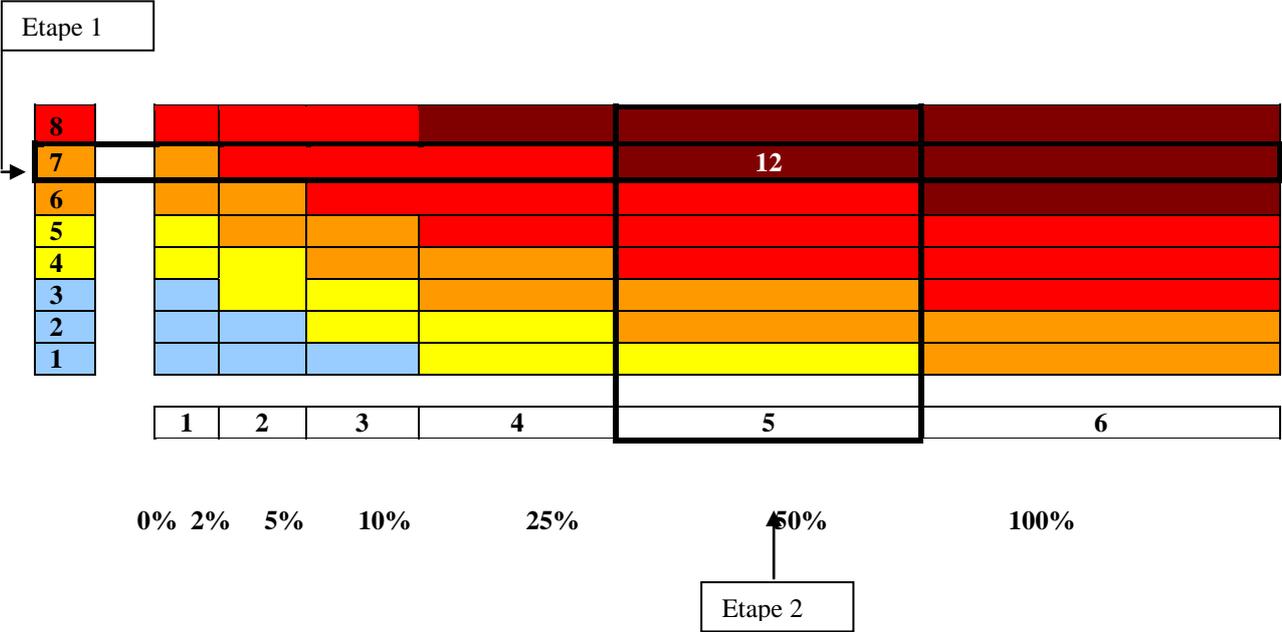
**Etape 2 :**

Effectif de référence régional : 750 couples  
 Effectif sur le site : 200-540 couples, soit une moyenne de 370 couples  
 Représentativité du site :  $370/750 = 49,3\%$

**Résultat :**

$7 + 5 = 12$

La Sterne naine représente donc un **enjeu exceptionnel** sur le site des étangs palavasiens.



Faire de même avec l'ensemble des enjeux (Habitats, Faune et Flore) et les compiler dans un unique tableau afin de visualiser la hiérarchie complète des enjeux sur le site.

## ANNEXE 2 - Cahiers des charges type annexés aux contrats Natura 2000

<b>Plateau de Leucate</b>	
<b>SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030</b>	
<b>Code « action » issu de la circulaire – Intitulé de l'action contractuelle</b>	
Objectif du DOCOB	Intitulé de l'objectif du DOCOB correspondant
Fiche concernée	Intitulé de la fiche opération
Action concernée	Intitulé de l'action de gestion concernée par le contrat Description et objectif de l'action
Habitats concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés par l'action contractuelle
Espèces concernées	Espèces d'intérêt communautaire concernées par l'action contractuelle
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie qui sera annexée au contrat
Éléments engagés	Sauf exception, les éléments engagés sont des surfaces non agricoles au sens de la circulaire ou des éléments linéaires (haies, alignements d'arbres, murets...)
Bénéficiaire du contrat	Sauf exception, les bénéficiaires des contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers sont les propriétaires et ayant droit au sens de la circulaire, hors exploitants agricoles
Durée du contrat	Durée totale du contrat : 5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer les modalités d'intervention (type, fréquence, périodes d'intervention...) sur les éléments engagés dans le contrat
Engagements non rémunérés	Ensemble des éléments non rémunérés à respecter (bonnes pratiques, préconisations de gestion...) afin de bénéficier du montant de l'aide
Engagements rémunérés	Ensemble des opérations éligibles listées dans la circulaire
Points de contrôle	Points qui feront l'objet de contrôles
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
Financeurs potentiels	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

Sur fonds gris sont indiquées les rubriques à préciser au moment de la préparation et de l'instruction du contrat



## ANNEXE 3 - Cahiers des charges qui seront annexés aux contrats Natura 2000

---

- A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humide par débroussaillage  
Action HAB 1.1. Ouverture des habitats herbacés
- A32302P – Restauration de milieux ouverts par un brûlage dirigé  
Action HAB 1.1. Ouverture des habitats herbacés
- A32303R – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique  
Action HAB 2.1. Entretien par gestion pastorale des habitats herbacés
- A32304P – Gestion par fauche d’entretien des milieux ouverts  
Action HAB 2.2. Entretien mécanique des habitats herbacés
- A32305R – Chantier d’entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger  
Action HAB 2.2. Entretien mécanique des habitats herbacés
- A32306P – Réhabilitation ou plantation d’alignement de haies, d’alignements d’arbres, d’arbres isolés, de vergers ou de bosquets  
Action AGR 1.1. Restauration des haies, arbres isolés, bosquets et alignements d’arbres
- A32306R - Entretien d’alignement de haies, d’alignements d’arbres, d’arbres isolés, de vergers ou de bosquets  
Action AGR 1.2. Entretien des haies, arbres isolés, bosquets et alignements d’arbres
- A32320P et R – Chantier d’élimination ou de limitation d’une espèce envahissante  
Action HAB 3.2. Chantiers d’élimination des espèces envahissantes
- A32323P – Aménagements artificiels en faveur d’espèces justifiant de la désignation d’un site  
Action HAB 5.1. Restauration des murets  
Action HAB 5.2. Entretien des murets
- A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d’aménagement des accès  
Action INF 2.1. Fermeture des accès du site aux véhicules à moteur  
Action INF 3.2. Canalisation du public par le balisage et l’entretien du sentier « bord de falaise »  
Action INF 3.3. Mise en défens des pelouses fortement dégradées par le piétinement  
Action INF 3.4. Aménagement et entretien de la descente à la plagette  
Action INF 3.5. Balisage et entretien d’itinéraires et de secteurs spécifiques aux activités de loisirs
- A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l’impact des routes, chemin, dessertes et autres infrastructures linéaires  
Action INF 2.1. Fermeture des accès du site aux véhicules à moteur  
Action INF 3.2. Canalisation du public par le balisage et l’entretien du sentier « bord de falaise »  
Action INF 3.4. Aménagement et entretien de la descente à la plagette  
Action INF 3.5. Balisage et entretien d’itinéraires et de secteurs spécifiques aux activités de loisirs
- A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact  
Action INF 2.2. Pose et entretien de panneaux de fermeture d’accès et de recommandations  
Action INF 3.2. Canalisation du public par le balisage et l’entretien du sentier « bord de falaise »  
Action INF 3.3. Mise en défens des pelouses fortement dégradées par le piétinement  
Action INF 3.4. Aménagement et entretien de la descente à la plagette  
Action INF 3.5. Balisage et entretien d’itinéraires et de secteurs spécifiques aux activités de loisirs
- A32327P – Opérations innovantes au profit d’espèces et d’habitats  
Action HAB 1.2. Restauration par génie écologique des pelouses à Brachypode rameux

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Fiche HAB 1	<b>Restauration des habitats herbacés</b>
Action 1.1 et 1.2	<p><b>Ouverture des habitats herbacés par des actions de déboisement ou de débroussaillage</b></p> <p>Restaurer les habitats herbacés (pelouses à Brachypode rameux et friches) moyennement à fortement embroussaillés par des opérations de déboisement et de débroussaillage</p> <p>Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées</p> <p>Limiter les risques d'incendies</p>
Habitat concerné	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i>
Espèces concernées	A 215 – Grand-duc d'Europe    A 224 – Engoulevent d'Europe    A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	<p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. les secteurs et les surfaces qui feront l'objet de travaux lourds de restauration,</li> <li>3. de spécifier les modes d'intervention en fonction du taux d'embroussaillage, des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité,</li> <li>4. les éléments à conserver,</li> <li>5. les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</li> <li>6. les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire</li> <li>7. le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat,</li> <li>8. les modalités d'entretien après ouverture en fonction des possibilités : entretien par fauche, gyrobroyage ou entretien par gestion pastorale.</li> </ol>

<b>Engagements non rémunérés</b>	<p>Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</p> <p>Absence de fertilisation, d'amendements ou de traitements phytosanitaires</p> <p>Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones) conforme aux préconisations du diagnostic</p> <p>Balisage, mise en protection des éléments à conserver et délimitation de la zone de travaux</p> <p>Utilisation de matériel adapté pour le déboisement, le débroussaillage (coupe nette), l'exportation des produits de coupe</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</p> <p>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux</p> <p>Rabotage des souches</p> <p>Enlèvement des grumes hors de la parcelle (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat sera choisi)</p> <p>Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation ou maintien sur place autorisé et traitement des produits de coupe selon les préconisations du diagnostic</p> <p>Assurer l'entretien après restauration</p> <p>Arrasage des tourradons</p> <p>Frais de mise en décharge</p> <p>Etudes et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	<p>Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat</p>
<b>Financeurs potentiels</b>	<p>A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat</p>

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32302P - Restauration de milieux ouverts par un brûlage dirigé

Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Fiche HAB 1	<b>Restauration des habitats herbacés</b>
Action 1.3	<p><b>Ouverture des habitats herbacés par des actions de brûlage dirigé</b></p> <p>Restaurer les habitats herbacés (pelouses à Brachypode rameux et friches) en cours de fermeture par des opérations de brûlage dirigé</p> <p>Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées</p> <p>Limiter les risques d'incendies</p>
Habitat concerné	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i>
Espèces concernées	A 215 – Grand-duc d'Europe   A 224 – Engoulevent d'Europe   A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	<p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <p>9. les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'opérations de brûlage dirigé en fonction des possibilités d'accès au site</p> <p>10. le type de brûlage à privilégier : brûlage ou écobuage en plein sur une partie de la parcelle, brûlage en tâches ou brûlage pied à pied,</p> <p>11. les éléments à conserver,</p> <p>12. le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat,</p> <p>13. les modalités d'entretien après ouverture en fonction des possibilités : entretien par fauche, gyrobroyage ou entretien par gestion pastorale</p>
Engagements non rémunérés	<p>Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</p> <p>Absence de fertilisation, d'amendements ou de traitements phytosanitaires</p> <p>Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones)</p> <p>Balisage, mise en protection des éléments à conserver et délimitation de la zone de travaux</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction</p>

<b>Engagements non rémunérés</b>	des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification) Respect des périodes d'autorisation des feux et des consignes de sécurité Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires
<b>Engagements rémunérés</b>	Débroussaillage de pare feu Frais de service de sécurité Mise en place du chantier et surveillance du feu Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
<b>Points de contrôle</b>	Présentation du rapport de diagnostic Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32303R – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique

Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d’espèces d’intérêt communautaire
Fiche HAB 2	<b>Entretien des habitats herbacés</b>
Action 2	<b>Entretien par gestion pastorale des habitats herbacés (pelouses et friches)</b> Maintenir les habitats herbacés dans un bon état de conservation et assurer l’entretien des habitats ayant fait l’objet de restauration Maintenir l’ouverture du milieu et améliorer l’état de conservation de l’habitat naturel et des espèces d’intérêt communautaire et patrimoniales associées
Habitat concerné	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i>
Espèces concernées	A 215 – Grand-duc d’Europe    A 224 – Engoulevent d’Europe    A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline
Localisation de l’action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d’effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	Un diagnostic environnemental et pastoral seront réalisés préalablement à la contractualisation afin de déterminer : 14. les secteurs et les surfaces qui feront l’objet d’un entretien par gestion pastorale, 15. de spécifier la mise en œuvre du pâturage : effectifs en fonction du type d’animaux, période et durée de pâturage en fonction du type de couvert souhaité, 16. l’installation, si nécessaire, d’abreuvoirs permanents ou temporaires 17. les lieux d’affouragement
Engagements non rémunérés	Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux Pas de fertilisation, d’amendements (en dehors des apports des animaux) ou de traitements phytosanitaires sur les zones pâturées Période d’autorisation de pâturage Tenue d’un cahier d’enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d’animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Autoriser l’accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d’inventaires

<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau</p> <p>Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)</p> <p>Suivi vétérinaire</p> <p>Affouragement, complément alimentaire</p> <p>Fauche des refus</p> <p>Location grange à foin</p> <p>Etudes et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation des rapports de diagnostic</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Existence et tenue du cahier de pâturage (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32304P – Gestion par une fauche d’entretien des milieux ouverts

Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d’espèces d’intérêt communautaire
Fiche HAB 2	<b>Entretien des habitats herbacés</b>
Action 2	<b>Entretien mécanique des habitats herbacés (friches)</b> Maintenir les habitats herbacés dans un bon état de conservation et assurer l’entretien des habitats ayant fait l’objet de restauration Maintenir l’ouverture du milieu et améliorer l’état de conservation de l’habitat naturel et des espèces d’intérêt communautaire et patrimoniales associées
Habitat concerné	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i>
Espèces concernées	A 215 – Grand-duc d’Europe    A 224 – Engoulevent d’Europe    A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline
Localisation de l’action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d’effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer : 18. les secteurs et les surfaces qui feront l’objet d’un entretien par fauche, 19. de spécifier les modes d’intervention en fonction des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité (taux de recouvrement des ligneux à maintenir), 20. les éléments à conserver, 21. les modalités techniques d’exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...), 22. le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat.
Engagements non rémunérés	Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux Absence de fertilisation, d’amendements ou de traitements phytosanitaires Réalisation d’un entretien centrifuge par passages du centre vers l’extérieur ou en bandes permettant la fuite et le repli des espèces, selon les préconisations du diagnostic Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d’espèces autochtones) conformes au diagnostic Utilisation de matériel adapté pour la fauche

<b>Engagements non rémunérés</b>	<p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</p> <p>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Fauche manuelle ou mécanique</p> <p>Exportation des produits ou maintien sur place autorisé et traitement des résidus selon les préconisations du diagnostic</p> <p>Frais de mise en décharge</p> <p>Etudes et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Fiche HAB 2	<b>Entretien des habitats herbacés</b>
Action 2	<p><b>Entretien mécanique des habitats herbacés (pelouses et friches)</b></p> <p>Maintenir les habitats herbacés (pelouses à Brachypode rameux et friches) dans un bon état de conservation et assurer l'entretien des habitats ayant fait l'objet de restauration</p> <p>Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation de l'habitat naturel et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées</p>
Habitat concerné	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i>
Espèces concernées	A 215 – Grand-duc d'Europe   A 224 – Engoulevent d'Europe   A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	<p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <p>23. les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'un entretien mécanique par gyrobroyage ou débroussaillage,</p> <p>24. de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité (taux de recouvrement des ligneux à maintenir),</p> <p>25. les éléments à conserver,</p> <p>26. les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...),</p> <p>27. le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat.</p>
Engagements non rémunérés	<p>Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</p> <p>Absence de fertilisation, d'amendements ou de traitements phytosanitaires</p> <p>Réalisation d'un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur ou en bandes permettant la fuite et le repli des espèces, selon les préconisations du diagnostic</p> <p>Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones)</p> <p>Utilisation de matériel adapté</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p>

<b>Engagements non rémunérés</b>	Réalisation de tous travaux entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires
<b>Engagements rémunérés</b>	Tronçonnage et bûcheronnage légers Enlèvement des grumes hors de la parcelle (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat sera choisi) Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux Débroussaillage, gyrobroyage, fauche selon les préconisations du diagnostic Broyage au sol et nettoyage du sol selon les préconisations du diagnostic Arrasage des tourradons Frais de mise en décharge Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
<b>Points de contrôle</b>	Présentation du rapport de diagnostic Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers et de bosquets

Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Objectif 4	Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement
Fiche AGR 1	<b>Restaurer et entretenir les haies, les arbres isolés, les bosquets ou les alignements d'arbres</b>
Action 1	<b>Restaurer les haies, les arbres isolés, les bosquets et les alignements d'arbres</b> qui constituent des zones de refuge, de nidification et d'alimentation des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales Préserver les corridors écologiques et lutter contre l'érosion
Espèces concernées	A 215 – Grand-duc d'Europe A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Nombre d'arbres isolés ou en alignement (hors SAU) Mètres linéaires de haies (hors SAU) Surface de bosquet (hors SAU) Les éléments engagés seront déterminés au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer : 28. les éléments linéaires existants qui feront l'objet de réhabilitation ou de plantation afin d'en assurer la continuité (la création de nouveaux éléments linéaires n'est pas éligible), 29. les essences locales à utiliser, 30. de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des éléments linéaires et des espèces qui les composent, 31. les modalités d'entretien après réhabilitation (type, nombre et fréquence de tailles à effectuer au cours du contrat), 32. les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...), 33. les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire, 34. le pourcentage de linéaires de haies hautes.

<b>Engagements non rémunérés</b>	<p>Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable</p> <p>Utilisation de matériel adapté faisant des coupes nettes</p> <p>Utilisation d'essences locales</p> <p>Absence de fertilisation ou de traitements phytosanitaires sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</p> <p>Abattage des arbres morts ou en mauvais état sanitaire uniquement en cas de danger pour les biens ou les personnes</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, et de préférence du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</p> <p>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Taille de la haie</p> <p>Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage</p> <p>Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs)</p> <p>Création des arbres têtards</p> <p>Exportation des rémanents et des déchets de coupe ou maintien sur place autorisé et traitement des produits de coupe selon les préconisations du diagnostic</p> <p>Etudes et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Vérification visuelle d'absence de traces de fertilisation et de traitements phytosanitaires</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32306R – Entretien d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers et de bosquets

Objectif 2	Entretien et restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Objectif 4	Maintenir une mosaïque d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire par le maintien et le développement d'une activité agricole respectueuse de l'environnement
Fiche AGR 1	<b>Restaurer et entretenir les haies, les arbres isolés, les bosquets ou les alignements d'arbres</b>
Action 2	<b>Entretien des haies, des arbres isolés, des bosquets et des alignements d'arbres</b> qui constituent des zones de refuge, de nidification et d'alimentation des espèces d'intérêt communautaire. Préserver les corridors écologiques et lutter contre l'érosion
Espèces concernées	A 215 – Grand-duc d'Europe   A 224 – Engoulevent d'Europe   A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Nombre d'arbres isolés ou en alignement (hors SAU) Mètres linéaires de haies (hors SAU) Surface de bosquet (hors SAU) Les éléments engagés seront déterminés au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer : 35. les éléments linéaires qui feront l'objet d'un entretien, 36. les essences à entretenir, 37. de spécifier les modes d'intervention (type de tailles, élagage...) en fonction des spécificités des éléments linéaires et des espèces qui les composent, 38. le nombre et la fréquence de tailles au cours du contrat, 39. les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage ...), 40. les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire, 41. le pourcentage de linéaires de haies hautes.

<b>Engagements non rémunérés</b>	<p>Utilisation de matériel adapté faisant des coupes nettes</p> <p>Absence de fertilisation ou de traitements phytosanitaires sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, et de préférence du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</p> <p>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Taille de la haie ou des autres éléments</p> <p>Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage</p> <p>Entretien des arbres têtards</p> <p>Exportation des rémanents et des déchets de coupe ou maintien sur place autorisé et traitement des produits de coupe selon les préconisations du diagnostic</p> <p>Études et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Présentation du rapport de diagnostic</p> <p>Vérification visuelle d'absence de traces de fertilisation et de traitements phytosanitaires</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

<b>Objectif 2</b>	Entretien et restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Fiche HAB 3	<b>Gestion des espèces invasives</b>
Action 2	<b>Chantiers d'élimination des espèces envahissantes</b> Eradiquer et /ou contenir les populations d'espèces exogènes invasives influençant négativement la nature et le fonctionnement des écosystèmes originels Améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site
Habitats concernés	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i> 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp.</i> 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées seront à déterminer au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	Un état de référence de l'invasion des espèces du site sera réalisé. Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer : 42. les secteurs et les surfaces qui feront l'objet de chantier d'élimination, 43. de spécifier les modalités techniques d'intervention et d'élimination des résidus en fonction des espèces visées afin de ne pas favoriser leur expansion, 44. le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat, 45. le type de suivi à mettre en place.
Engagements non rémunérés	Proscrire les pratiques favorisant l'expansion des espèces invasives Proscrire le labour et l'utilisation de méthodes chimiques d'éradication Utilisation de matériel adapté pour les travaux d'élimination Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation de tous travaux entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires
Engagements rémunérés	Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre Coupe des grands arbres et des semenciers Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat sera choisi)

<b>Points de contrôle</b>	Présentation du rapport de diagnostic Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32323P – Aménagement artificiels en faveur des espèces justifiant de la désignation du site

Objectif 2	Entretien et restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Fiche HAB 5 Action 1 et 2	<b>Restauration et entretien des murets</b>  Chantiers d'élimination des espèces envahissantes Conserver les murets qui constituent des zones de refuge, d'alimentation, de reproduction des espèces d'intérêt communautaire Limiter les phénomènes localisés d'érosion et de ravinements, sources de dégradation des pelouses à Brachypode rameux Canaliser le public
Habitat concerné Espèces concernées	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i> A 215 – Grand-duc d'Europe A 224 – Engoulevent d'Europe A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Linéaires de murets Murets situés sur des parcelles agricoles ou non agricoles Les éléments engagés seront à déterminer au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit Exploitants agricoles
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Diagnostic préalable à la contractualisation	Un diagnostic environnemental sera réalisé afin de déterminer les constructions qui feront l'objet de restauration et/ou d'entretien et d'identifier la végétation lisière afin de spécifier les modalités techniques d'intervention et leur fréquence
Engagements non rémunérés	Choix de matériaux adaptés aux caractéristiques du site Ne pas cimenter les constructions Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires et le brûlage (éclatement des pierres) pour lutter contre l'embroussaillage des murets Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation de tous travaux entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires
Engagements rémunérés	Réhabilitation et entretien des murets, entretien de la végétation lisière Etude et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

<b>Points de contrôle</b>	Présentation du rapport de diagnostic Vérification visuelle d'absence de traces de produits phytosanitaires et de feux Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Objectif 1.1	Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public sur le site
Fiche INF 2	<b>Limitation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels</b>
Action 1	<b>Fermeture des accès du site aux véhicules à moteur</b> par la mise en place de dispositifs anti franchissement afin de limiter la dégradation des milieux naturels et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire engendrés par la circulation des véhicules motorisés
Fiche INF 3	<b>Gestion de la fréquentation (hors véhicules à moteur)</b>
Action 2 et 5	<b>Canaliser les flux de fréquentation liés aux activités de plein air</b> (promenade, randonnée, vélo, équitation, parapente, baignade) sur des itinéraires et sites adaptés afin de limiter l'impact de ces activités sur les habitats et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire  <b>Mise en défens des secteurs de pelouses à Brachypode rameux fortement dégradés</b> par le piétinement
Action 3	<b>Aménagement et entretien de la descente à la plagette</b> afin de réduire l'impact du piétinement sur la végétation des falaises
Action 4	
Habitats concernés	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i> 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp</i> 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>
Espèces concernées	A 215 - Grand-duc d'Europe A 224 - Engoulevent d'Europe A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline A 392 - Corman de Desmarest
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Pas d'engagement surfacique
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Engagements non rémunérés	Choix des matériaux adaptés aux caractéristiques du site Intégration paysagère des équipements Utilisation d'essences locales pour les plantations Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation de tous travaux entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires

<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Fourniture de poteaux, grillage, clôture</p> <p>Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu</p> <p>Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures</p> <p>Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé)</p> <p>Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones</p> <p>Entretien des équipements</p> <p>Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...)</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

<b>Plateau de Leucate</b> <b>SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030</b>	
<b>A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</b>	
Objectif 1.1	Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public sur le site
Fiche INF 2	Limitation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels
Action 1	Fermeture des accès du site aux véhicules à moteur par la mise en place de dispositifs anti franchissement afin de limiter la dégradation des milieux naturels et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire engendrés par la circulation des véhicules motorisés
Fiche INF 3	Gestion de la fréquentation (hors véhicules à moteur)
Action 2 et 5	Canaliser les flux de fréquentation liés aux activités de plein air (promenade, randonnée, vélo, équitation, parapente, baignade) sur des itinéraires et sites adaptés afin de limiter l'impact de ces activités sur les habitats et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire Aménagement et entretien de la descente à la <b>plagette</b> afin de réduire l'impact du piétinement sur la végétation des falaises
Action 4	
Habitats concernés	6220 – * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i> 1240 – Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp</i> 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>
Espèce concernée	A 246 – Alouette lulu A 255 – Pipit rousseline A 392 - Cormoran de Desmarest
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Pas d'engagement surfacique
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Engagements non rémunérés	Choix des matériaux adaptés aux caractéristiques du site Intégration paysagère des équipements Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation de tous travaux entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires

<b>Engagements rémunérés</b>	<p><b>Cette action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures</b></p> <p>Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...)</p> <p>Mise en place de dispositif antiérosifs</p> <p>Changement de substrat</p> <p>Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents</p> <p>Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ;</p> <p>Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée</p> <p>Etudes et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Objectif 1.1	Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public sur le site
Fiche INF 2 Action 2	<b>Limitation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels</b>  Pose et entretien de panneaux de fermeture d'accès et de recommandations afin de limiter la dégradation des milieux naturels et le dérangement des espèces d'intérêt communautaire engendrés par la circulation des véhicules à moteur.
Fiche INF 3 Action 2, 3 et 5	<b>Gestion de la fréquentation (hors véhicules à moteur)</b>  Les actions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser le public sur le site par la pose de panneaux de d'information et de recommandations, de canaliser les flux de fréquentation liés aux activités de plein air (promenade, randonnée, vélo, équitation, parapente, baignade) sur des itinéraires et sites adaptés, afin de ne pas générer de dégradations (même involontaires) des habitats et de minimiser le dérangement des espèces d'intérêt communautaire.
Habitats concernés	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i> 1240 - Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium spp</i> 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>
Espèce concernée	A 215 - Grand-duc d'Europe A 224 - Engoulevent d'Europe A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline A 392 - Cormoran de Desmarest
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Pas d'engagement surfacique
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Engagements non rémunérés	Choix des matériaux adaptés aux caractéristiques du site Intégration paysagère des équipements Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut Respect des chartes graphiques, balisages et des normes existantes Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation de tous travaux entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires

<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Conception des panneaux  Fabrication  Pose des panneaux  Entretien des équipements d'information  Etudes et frais d'expert  Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)  Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés  Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

## Plateau de Leucate

**SIC N° FR 9101442 et ZPS FR 9112030**

### A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Objectif 2	Entretien ou restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Fiche HAB 1	<b>Restauration des habitats herbacés</b>
Action 2	<b>Restauration par génie écologique des pelouses à Brachypode rameux</b> Les zones de pelouses fortement dégradées par le piétinement feront l'objet d'actions de restauration par génie écologique
Habitat concerné	6220 - * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero Brachypodieta</i>
Espèce concernée	A 246 - Alouette lulu A 255 - Pipit rousseline A 392 - Cormoran de Desmarest
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat
Éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées seront déterminées au moment de la contractualisation
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
Conditions particulières de mise en œuvre	<p>Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions contractuelles.</p> <p>Compte tenu du caractère innovant des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (CEMAGREF, INRA, ONF, ONCFS...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région ;</li> <li>• Le protocole de suivi doit être prévu dans le DOCOB ;</li> <li>• Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN ;</li> <li>• Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la définition des objectifs à atteindre,</li> <li>- le protocole de mise en place et de suivi,</li> <li>- le coût des opérations mises en place</li> <li>- un exposé des résultats obtenus.</li> </ul> </li> </ul>
Diagnostic préalable à la contractualisation	<p>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</p> <p>46. les secteurs et les surfaces qui feront l'objet de travaux de restauration par génie écologique,</p> <p>47. de spécifier les modalités techniques d'intervention en fonction du type de couvert souhaité.</p>

<b>Engagements non rémunérés</b>	<p>Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</p> <p>Absence de fertilisation, d'amendements ou de traitements phytosanitaires</p> <p>Délimitation de la zone de travaux</p> <p>Utilisation de matériel adapté</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</p> <p>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	A définir avec les services instructeurs
<b>Points de contrôle</b>	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</p> <p>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</p>
<b>Montant de l'aide</b>	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat
<b>Financeurs potentiels</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

**ANNEXE 4 – Bilan des 6 premières années de mise en œuvre du DOCOB (2009-2014)**

---